



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA

PROVINCE HOUSE

ET SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Plan directeur



L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

MAI 2005

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA

PROVINCE HOUSE

ET SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Plan directeur

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2005.

This publication is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur le plan directeur ou Province House, veuillez vous adresser au :

Lieu historique national du Canada
Province House et siège de
l'Assemblée législative de
l'Île-du-Prince-Édouard
2 Palmers Lane
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 5V6

Tél : (902) 566-7050
Fax : (902) 566-7226
atlantic.parksinfo@pc.gc.ca
www.pc.gc.ca

*Catalogage avant publication de
Bibliothèque et Archives Canada*

Parcs Canada. Centre de services
de l'Atlantique

Lieu historique national du Canada
Province House et siège de
l'Assemblée législative de
l'Île-du-Prince-Édouard : plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Province House National Historic Site of
Canada and Seat of the Legislative
Assembly of Prince Edward Island:
Management Plan.

ISBN 0-662-78289-5
N° DE CAT. R64-302/2004F

1. Lieu historique national Province
House (Charlottetown, Î.-P.-É.) –
Gestion.
2. Parcs nationaux –
Île-du-Prince-Édouard – Gestion.
3. Parcs nationaux – Canada – Gestion.
4. Lieux historiques – Canada – Gestion.
- I. Titre.

FC2614.P76 2004
333.78'097175
C2004-980332-8

Provenance des images de la page couverture

ARRIÈRE-PLAN : J. Butterill, 1995; EN HAUT : *Archives nationales du Canada*
GAUCHE : *Parcs Canada*; CENTRE : *Parcs Canada*; DROITE : J. Butterill, 1995

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fusse-t-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à renouer avec la vie et la créativité, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les meilleures pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada Province House et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous me permettez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada Province House et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Dion'.
Stéphane Dion

Un message du président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard



Province House tient une place spéciale dans le cœur et l'esprit des gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis plus de 150 ans, cet édifice impressionnant joue un rôle de premier plan à Charlottetown et à l'Île en tant que siège de l'Assemblée législative. En effet, c'est là que les députés représentant les insulaires assument leurs fonctions les plus officielles. Province House fait également partie du réseau des treize assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada. Le fait que Province House ait été le siège de l'Assemblée législative en 1864 a déterminé son rôle dans l'histoire de la Confédération et donné lieu à sa reconnaissance à titre de lieu historique national. C'est pour toutes ces raisons que Province House s'inscrit dans l'histoire et le patrimoine glorieux de Charlottetown et de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard est l'heureuse propriétaire de cet édifice qui abrite un chapitre captivant de l'histoire de l'Île et dont la responsabilité incombe au Bureau du président de l'Assemblée législative. La présence qu'y assure Parcs Canada dans le cadre d'un partenariat fructueux permet d'assurer la protection du caractère patrimonial de l'édifice et communiquer au publique les raisons de son importance.

Le présent plan directeur donne à la province de l'Île-du-Prince-Édouard et à Parcs Canada l'occasion de réaffirmer les valeurs communes qu'ils attribuent à Province House et de formuler une orientation de gestion judicieuse pour assurer sa pérennité. Je suis donc très heureux d'appuyer, au nom de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le plan directeur pour Province House.

Le président, Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard,

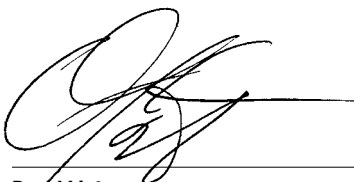
A handwritten signature in black ink that reads "Gregory Deighan".
Gregory Deighan

Recommandations

Recommandé par :



Alan Latourelle
*Directeur général de l'Agence
Parcs Canada*



David Lipton
*Directeur, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard
Parcs Canada*

Résumé

Le plan directeur propose une orientation à long terme aux gestionnaires du lieu historique national du Canada Province House et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, à Charlottetown. Province House est unique au Canada parce que l'édifice abrite l'Assemblée législative provinciale en même temps qu'il bénéficie de la présence de Parcs Canada vu sa désignation comme lieu historique national. Province House a une importance historique nationale pour trois raisons : c'est là qu'a eu lieu la Conférence de Charlottetown, en 1864, qui a mené à la formation de la Confédération en 1867; l'édifice est un bel exemple d'architecture néo-classique; il est également représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard. Province House a une valeur tant provinciale que locale parce que c'est le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1847.

Province House est la propriété de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, et la responsabilité de l'édifice incombe au président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Un accord de longue durée a été signé avec Parcs Canada pour qu'il protège Province House et en communique l'importance nationale au nom de la province, d'où la présence de l'Agence sur les lieux. Le plan directeur a été rédigé par Parcs Canada, conformément à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Le plan directeur a été élaboré dans le but d'orienter les aspects de la gestion de Province House qui relèvent de Parcs Canada et présentent un intérêt commun pour l'Agence et la province. Toutefois, le plan ne s'étend pas aux aspects de la gestion de Province House en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui relève exclusivement de la responsabilité de la province et du président de l'Assemblée.



Lieu historique national du Canada Province House et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Barrett & MacKay, 1997

Le plan directeur pour Province House permet de concrétiser une vision du lieu historique que partagent la province de l'Île-du-Prince-Édouard et Parcs Canada. Province House continuera d'être le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard en même temps que de remplir son rôle de lieu historique national. L'importance nationale de Province House, ses valeurs provinciales et autres valeurs seront protégées et bien expliquées aux visiteurs ainsi qu'à d'autres publics. Province House continuera d'évoluer et de s'adapter aux besoins changeants en sa qualité d'assemblée législative moderne de l'Île-du-Prince-Édouard et de lieu historique national. Province House contribuera à la vie du centre-ville historique de Charlottetown en tant que partie intégrante de Queen Square, lequel, en retour, procurera un emplacement propice, accessible et invitant pour Province House grâce à la coopération des propriétaires fonciers et des intervenants intéressés. Province House fera écho à la fierté, au respect, au sentiment d'appartenance et d'accomplissement qu'ont ressentis les bâtisseurs du Canada.

À l'heure actuelle, le fructueux partenariat entre la province et Parcs Canada assure l'exploitation harmonieuse de Province House. Les gestionnaires du lieu historique doivent

faire face à plusieurs défis – communication efficace de tous les messages d'importance nationale et provinciale au sujet de Province House, conception adéquate et entretien des terrains de sorte qu'ils procurent un emplacement adapté à la double fonction de l'édifice, amélioration des mécanismes décisionnels de Province House, plus particulièrement en ce qui a trait aux activités de conservation et d'entretien. La sûreté et la sécurité des ressources culturelles et des occupants de Province House sont satisfaisantes en général. Il est possible de collaborer davantage et de former de plus amples partenariats avec de tierces parties pour mieux positionner Province House parmi les autres attractions et lieux patrimoniaux, et multiplier les services aux visiteurs et les activités de mise en valeur du patrimoine.

Voici les principales mesures inhérentes à l'orientation en matière de gestion proposée, que Parcs Canada et la province comptent mettre en œuvre pour relever les défis énoncés, assurer l'intégrité commémorative du lieu historique et protéger ses valeurs locales et provinciales :

Protection du patrimoine

- Collaborer à l'entretien de l'édifice de manière à ne pas en altérer l'intégrité commémorative. Pour ce faire, procéder de façon appropriée et au bon moment aux travaux d'entretien et aux réparations que nécessite l'édifice, modifier le moins possible le « tissu » historique de l'édifice dans la conception et la mise en œuvre de futurs changements à la structure physique, et étudier les moyens de veiller conjointement à la réfection continue et opportune des lieux.
- Continuer à faire en sorte que l'édifice soit un endroit sûr, sécuritaire et accessible pour les employés et les visiteurs, en altérant le moins possible les ressources culturelles.
- Veiller à ce que les objets historiques demeurent à Province House; procéder à une évaluation annuelle des objets historiques et assurer la protection et la sécurité des objets sur place en limitant l'accès aux pièces où ils se trouvent et en assurant une surveillance continue.

- Travailler ensemble et avec les autres propriétaires fonciers de Queen Square pour protéger et conserver un emplacement adapté à Province House et compatible avec l'intégrité commémorative du lieu historique, et favoriser l'utilisation de Queen Square aux fins de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs, des cérémonies et de l'aménagement d'accès pertinents.
- Continuer d'appuyer les efforts de la ville de Charlottetown pour protéger le caractère patrimonial du plus vaste contexte de Province House.

Mise en valeur du patrimoine

- Renforcer le sentiment d'authenticité du lieu chez les visiteurs de Province House.
- Coopérer pour assurer la communication des messages d'importance provinciale et nationale. Pour ce faire, élaborer de nouveaux programmes et médias sur les thèmes sous-représentés à l'heure actuelle, actualiser et améliorer les médias de mise en valeur du patrimoine qui ne font pas partie de la programmation dispensée par le personnel en envisageant le recours aux nouvelles technologies et à une plus vaste utilisation des terrains, et collaborer avec les autres intervenants en vue d'offrir une programmation dispensée par le personnel et des événements spéciaux.

Diffusion externe

- Améliorer le contenu informatif des sites Web sur Province House et ses diverses fonctions, veiller à y diffuser des renseignements à jour et précis et s'assurer qu'ils comportent des liens vers d'autres sites pertinents.
- S'assurer qu'une documentation pertinente est disponible sur demande, surtout aux fins éducatives.
- Travailler avec les éducateurs à l'échelle provinciale, régionale et nationale en vue d'élaborer un matériel pédagogique et une programmation qui permettent de mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire ce que représente Province House.

Relations extérieures

- Continuer de travailler avec d'autres organismes qui mènent des activités de promotion et de commercialisation de l'Île-du-Prince-Édouard, de Charlottetown et de Province House pour s'assurer que ces organismes comprennent le caractère unique de Province House et communiquent les messages pertinents à son sujet.
- Communiquer, lorsque c'est possible, des renseignements sur les relations de travail positives et efficaces qu'entretiennent les gouvernements fédéral et provincial à Province House.
- Encourager les gens à visiter Province House, plus particulièrement les groupes sous-représentés à l'heure actuelle, notamment les citoyens et citoyennes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires.
- Travailler avec les propriétaires et les administrateurs des autres lieux historiques nationaux au centre-ville de Charlottetown pour promouvoir Province House comme faisant partie d'une famille de lieux historiques nationaux qui présente un attrayant collectif en tant que destination.

Collaboration et partenariats

- Continuer de travailler avec d'autres organismes intéressés à préserver le patrimoine et les autres valeurs que possède Province House et à communiquer des messages importants à son sujet par l'entremise d'activités de mise en valeur du patrimoine et d'événements spéciaux.
- Travailler avec d'autres organismes qui mènent des activités de promotion et de commercialisation de l'Île-du-Prince-Édouard, de Charlottetown et de Province House pour s'assurer que ces organismes comprennent le caractère unique de Province House et communiquent les messages pertinents à son sujet.

- Travailler avec les éducateurs à l'échelle provinciale, régionale et nationale en vue d'élaborer un matériel pédagogique et une programmation qui permettent de mieux faire comprendre aux enfants d'âge scolaire ce que représente Province House.
- Étudier les possibilités de travailler avec d'autres assemblées législatives en vue d'élaborer des documents d'information ou d'entreprendre des activités conjointes de promotion qui présentent des avantages réciproques.

Services aux visiteurs

- Continuer d'offrir un niveau adéquat de services aux visiteurs de Province House en conciliant les attentes à cet égard et le respect de l'intégrité commémorative et des exigences en matière de sécurité.
- Continuer de veiller à répondre aux besoins de tous les visiteurs en matière d'accès en faisant les meilleurs efforts pour modifier le moins possible les matériaux d'origine de l'édifice.
- Enrichir l'expérience des visiteurs en gérant les habitudes d'utilisation des visiteurs et en étudiant la possibilité d'étendre les activités d'orientation.

Opérations et administration

- Continuer de préciser la répartition des responsabilités et des coûts associés à Province House par l'entremise de l'*Entente à frais partagés sur l'entretien*; à la prochaine révision de l'Entente, chercher à intégrer des mécanismes ou des méthodes qui favorisent la prise de décisions opportunes, surtout en ce qui concerne la conservation et l'entretien de l'édifice, et réexaminer la façon dont l'espace est utilisé et les responsabilités entourant la mise en valeur du patrimoine et l'offre de services aux visiteurs.

Table des matières

Avant-propos	iii
Message du président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard	v
Recommandations	vii
Résumé	ix
 1.0 Introduction	
1.1 Foyer de la vie politique de l'île et berceau de la Confédération	1
1.2 Contexte	2
1.3 La riche histoire d'un édifice public de premier ordre	5
1.4 Accord fédéral-provincial concernant Province House	6
1.5 Rôle de Province House dans la famille des lieux historiques nationaux	7
 2.0 Importance nationale et provinciale : patrimoine et autres valeurs	
2.1 Valeurs nationales : la responsabilité première de Parcs Canada est d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique	9
2.2 Valeurs provinciales et locales	10
2.3 Les valeurs : un cadre de référence pour la planification de gestion	10
 3.0 Vision	11
 4.0 Gestion collaborative du patrimoine, expérience inspirante : orientation de gestion	
4.1 Protection des ressources culturelles	13
A. L'édifice	13
B. Objets historiques	17
C. Cadre	19
4.2 Engager les Canadiens	21
A. Mise en valeur du patrimoine sur place	21
B. Mise en valeur du patrimoine et diffusion à l'extérieur du lieu	27
C. Relations extérieures	28
D. Collaboration et partenariats	30
4.3 Visiteurs et services aux visiteurs	32
4.4 Opérations et administration	34
 5.0 Évaluation d'incidences et évaluation environnementale	37
 6.0 Mise en œuvre	39

Liste des participants et participantes	43
--	-----------

Annexe A

Cadre législatif et politique entourant la planification de la gestion des lieux historiques nationaux	45
---	----

Annexe B

Inventaire et évaluation des ressources culturelles d'importance historique nationale	47
--	----

Annexe C

Emplacement des plaques et des monuments	49
--	----

Annexe D

Résumé de l'Énoncé d'intégrité commémorative	51
--	----

Cartes de référence

Carte 1: Cadre régional	3
Carte 2: Cadre local	4
Carte 3: Plan des lieux	7
Carte 4: Plans de l'intérieur de l'édifice	14

1.0 Introduction

1.1 FOYER DE LA VIE POLITIQUE DE L'ÎLE ET BERCEAU DE LA CONFÉDÉRATION

Province House est la propriété de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et le siège de l'Assemblée législative provinciale depuis plus de 150 ans. Province House est le foyer de la vie publique de l'île depuis sa construction, en 1847, d'après les devis primés de l'architecte Isaac Smith.

Province House est également un lieu historique national, suite à une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1966. Province House est reconnu comme étant le site de la Conférence de Charlottetown de 1864, qui a mené à la formation de la Confédération en 1867, comme étant un bel exemple d'architecture néo-classique, et comme étant représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

D'autres édifices d'assemblée législative au Canada ont également été désignés lieux historiques nationaux, mais Province House se démarque d'une part par la présence sur les lieux de Parcs Canada qui en communique l'importance historique nationale, d'autre part par le fait que l'édifice est le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. La présence de Parcs Canada et sa collaboration quotidienne à l'administration, aux opérations et à la prestation des programmes d'un édifice où siègent les membres d'une assemblée législative est en ce sens unique au Canada. Cette fructueuse collaboration fédérale-provinciale est proposée initialement par la province de l'Île-du-Prince-Édouard dans les années 1960, puis officialisée en 1974, lorsque la province invite Parcs Canada à signer un contrat de 99 ans en vue de restaurer et de protéger Province



L'imposante façade sud de Province House. J. Sylvester, 2002

House et d'en communiquer l'importance nationale.

Parcs Canada et la province de l'Île-du-Prince-Édouard ont élaboré conjointement le plan directeur pour Province House. Il résulte d'un processus entamé en juillet 2001 et auquel a collaboré une équipe multidisciplinaire formée de représentants de Parcs Canada et de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, et tient compte des commentaires issus de consultations publiques. Le plan directeur a été élaboré pour satisfaire aux exigences législatives et politiques de Parcs Canada – un plan directeur doit être présenté pour tous les lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada (qu'il en soit propriétaire ou non)¹. La province de

¹ Un survol du contexte législatif et politique qui a servi de cadre à l'élaboration du plan directeur est présenté à l'annexe A.

l'Île-du-Prince-Édouard a participé à l'exercice et fait valoir ses intérêts particuliers en tant que propriétaire de ce lieu historique. Le plan directeur a été conçu pour orienter les aspects de la gestion de Province House qui sont la responsabilité de Parcs Canada et présentent un intérêt commun pour la province et l'Agence. Une orientation stratégique et à long terme en matière de gestion est proposée pour protéger et communiquer les valeurs patrimoniales de ce lieu historique, pour répondre aux besoins des visiteurs et du personnel, aux besoins opérationnels et d'entretien et pour saisir les occasions de collaborer avec de tierces parties. Le plan directeur fournit un cadre de travail à l'intérieur duquel une gestion et une planification plus rigoureuses peuvent être exercées. Il ne traite pas des aspects de la gestion de Province House qui relèvent exclusivement de la province ou du Bureau du président de l'Assemblée législative.

Ce premier plan directeur pour Province House tient compte de l'orientation en matière de gestion décrite dans les publications antérieures de Parcs Canada, notamment *Province House Development Concept Plan* (1979) (Concept de mise en valeur de Province House), *Province House National Historic Site Service Plan* (1992) (Plan de services pour le lieu historique national Province House), *Heritage Presentation Plan, Parks Canada, PEI Field Unit* (2001) (Plan de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada, Unité de gestion de l'Î.-P.-É.) et l'*Énoncé d'intégrité commémorative (EIC) pour le lieu historique national Province House* approuvé en 2001. De plus, l'*Entente à frais partagés sur l'entretien*, qui établit les modalités de co-occupation, d'utilisation et d'administration de l'édifice par les gouvernements fédéral et provincial, a été consultée tout au long du processus d'élaboration du plan directeur et guidera la mise en œuvre des propositions énoncées dans le document.

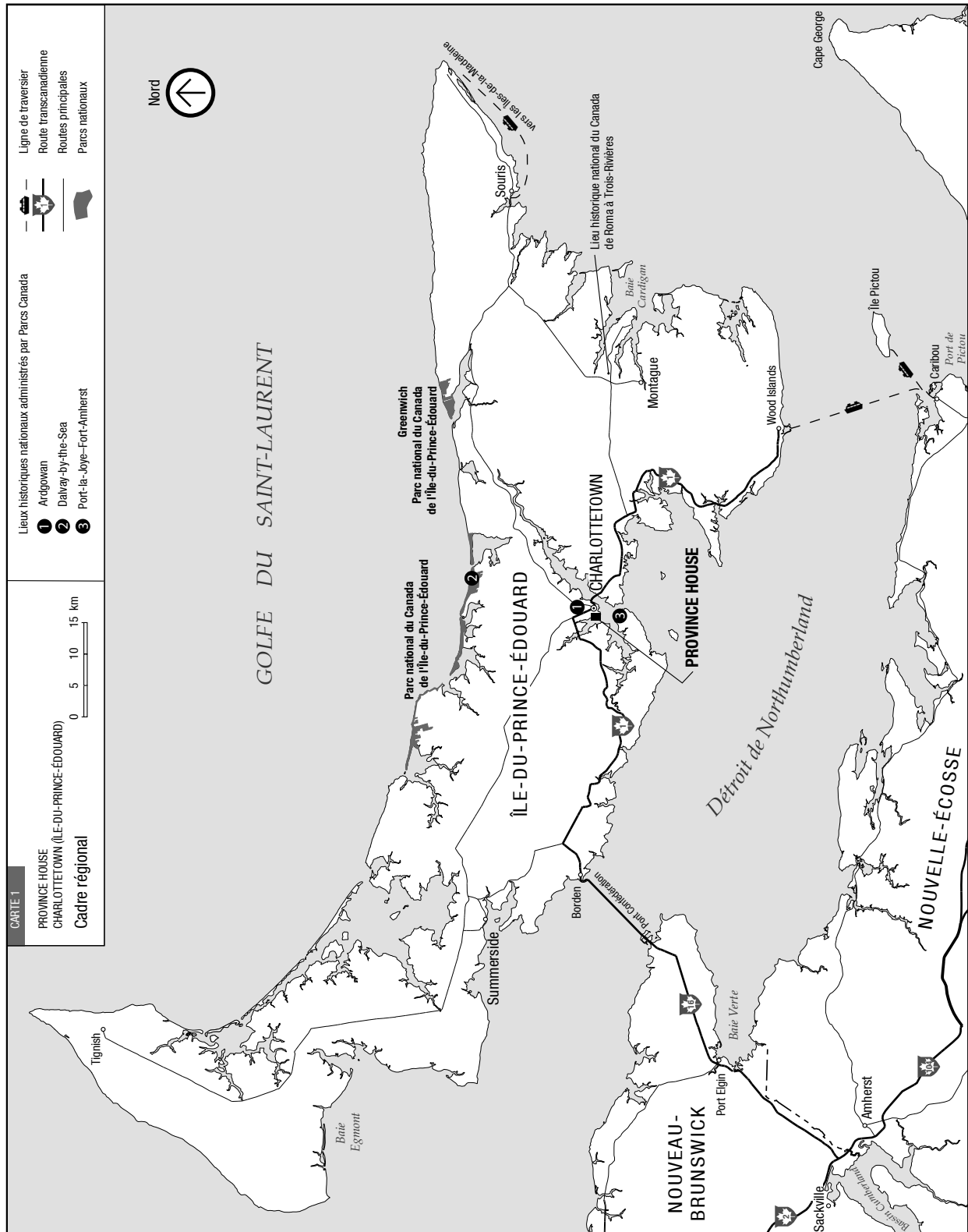
1.2 CONTEXTE

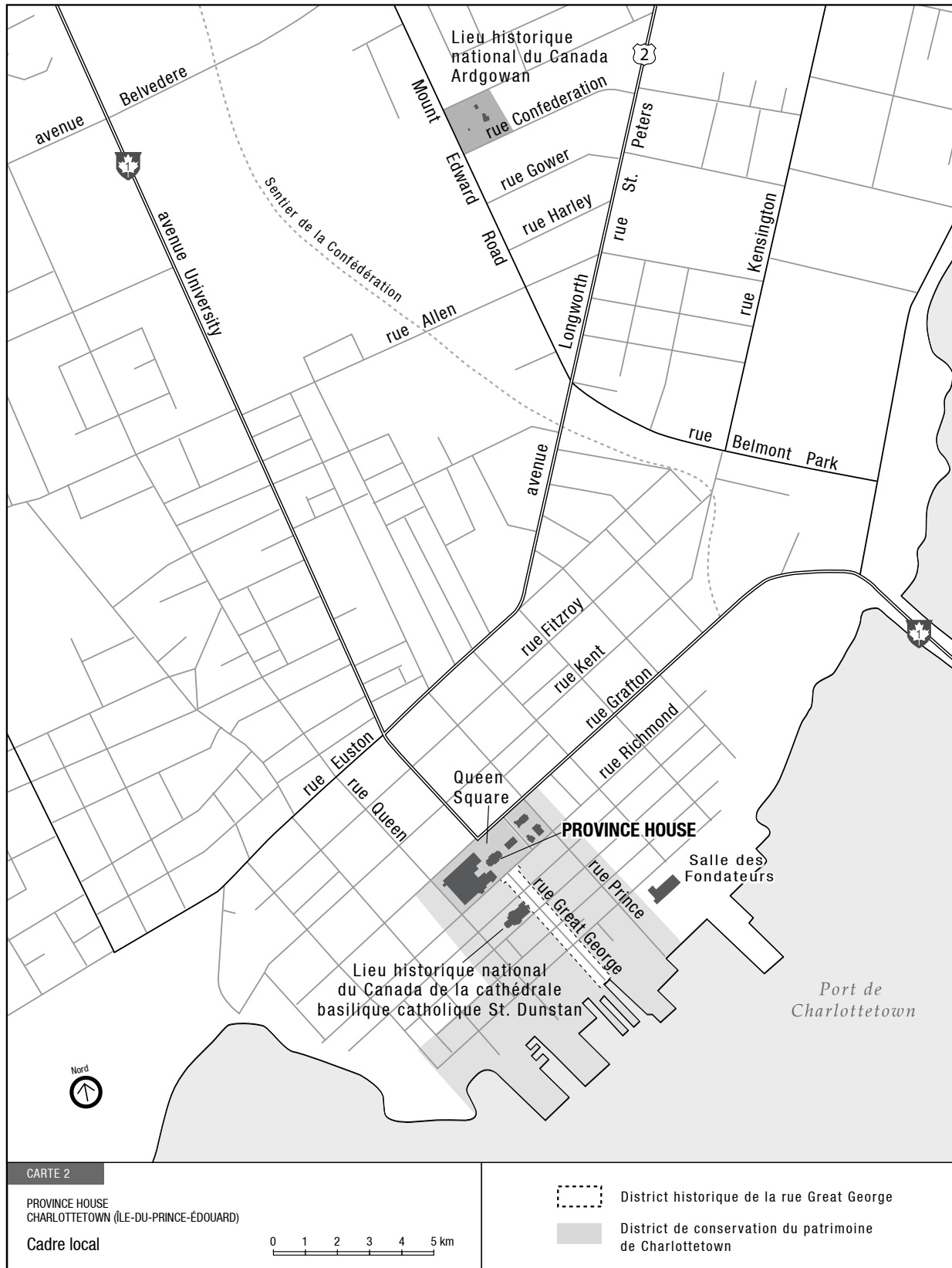
Province House est situé dans le district historique du centre-ville de Charlottetown,

à l'Île-du-Prince-Édouard (voir la carte 2 : Cadre local). Province House est un édifice de premier plan à Queen Square, un endroit réservé à la construction d'immeubles administratifs, d'églises et d'un marché dans les plans d'aménagement originaux de Charlottetown² (voir la carte 3 : Plan des lieux). Le Centre des arts de la Confédération, haut lieu des événements artistiques et culturels, et l'immeuble Coles, qui abrite les bureaux du gouvernement provincial, font également partie de Queen Square. La route transcanadienne entre dans la ville, depuis le nord, et mène tout droit à Queen Square, qui est délimité par les rues Grafton, Queen, Richmond et Prince. Province House est le point de mire du LHNC du district historique de la rue Great George, qui s'étend depuis le front d'eau jusqu'à Province House. À l'intérieur de ce panorama de rues se trouve la cathédrale basilique catholique St. Dunstan, classée lieu historique national.

Province House a été qualifié de « berceau de la Confédération », thème autour duquel gravitent les activités de promotion et de marketing de la ville de Charlottetown depuis quelques années. Les Pères de la Confédération se sont réunis à Province House en 1864 pour entamer les discussions qui ont mené à la Confédération et, en ce sens, l'édifice joue un rôle tangible dans l'histoire de la Confédération. D'autres attractions mettent ce thème en valeur, depuis le Centre des arts de la Confédération, construit pour célébrer le centenaire des réunions à l'origine de la Confédération, à la Salle des fondateurs, un centre d'interprétation qui a ouvert ses portes en 2001 et fait appel aux techniques multimédias interactives pour raconter l'histoire de la Confédération, depuis ses origines à aujourd'hui. Ardgowan est un autre lieu historique national qu'administre Parcs Canada à Charlottetown; c'était la demeure de William Henry Pope, un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard, au moment de la Conférence de Charlottetown.

² Le plan de 1768 pour la « ville de Charlotte » (rédigé par Charles Morris) prévoyait l'aménagement d'un espace central pouvant accueillir une église et un palais de justice. Dans le plan de 1771, Walter Patterson et Thomas Wright ont modifié les dimensions spécifiées dans le plan antérieur et donné à l'espace le nom de Queen Square.







Pères de la Confédération pendant la Conférence de Charlottetown, Fanningbank. Archives nationales du Canada

Province House est depuis longtemps le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et continue de jouer un rôle de premier ordre dans la vie publique de l'île. Aux yeux des citoyens et des citoyennes de l'Île-du-Prince-Édouard, l'importance locale et régionale de l'édifice rivalise celle de la désignation de lieu historique national qui lui a été conférée. C'est précisément parce que Province House occupait une telle place dans la vie publique à Charlottetown, en 1864, qu'il a été choisi comme lieu de la Conférence de Charlottetown. Province House fait partie d'une famille d'assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, et à ce titre est considéré comme un symbole vivant de la démocratie. Province House est autant le lieu de célébrations que de manifestations publiques. L'entretien et l'administration de l'édifice sont confiés au président de l'Assemblée législative, certaines responsabilités étant assignées au directeur de Parcs Canada sur l'Île-du-Prince-Édouard conformément aux modalités du *Contrat de location*.

1.3 LA RICHE HISTOIRE D'UN ÉDIFICE PUBLIC DE PREMIER ORDRE

Province House est le foyer de la vie publique de l'Île-du-Prince-Édouard depuis sa construction en 1847. Après s'être réunie pendant des années dans des résidences privées et des tavernes, la législature décide en 1837 qu'un « édifice colonial » doit être construit

pour y abriter les archives publiques. La proposition s'étend rapidement à la construction d'un édifice pouvant abriter l'assemblée législative, la cour suprême et les bureaux du gouvernement. Queen Square, l'espace central réservé à la construction d'immeubles administratifs et d'églises dans les plans initiaux d'aménagement de Charlottetown, en sera l'emplacement.

C'est Isaac Smith, architecte et entrepreneur en construction natif du Yorkshire et qui a construit plusieurs autres bâtiments publics sur l'île, qui remporte le concours lancé en 1839 pour la conception de Province House. Il présente une structure à trois étages de style néo-classique, populaire dans les colonies britanniques de la première moitié du XIX^e siècle. Les bureaux des administrateurs coloniaux se trouvent au rez-de-chaussée, tandis que la cour suprême occupe l'extrémité est de l'édifice. Les principales salles publiques sont aménagées au premier étage – aux extrémités de l'édifice, la salle du conseil législatif et l'assemblée législative, et au centre, la bibliothèque de l'assemblée législative. L'Assemblée législative de l'île siège pour la première fois dans ses nouveaux locaux le 26 janvier 1847, et en juin, c'est au tour de la cour suprême de s'installer au rez-de-chaussée de l'édifice. Conçue, construite et meublée par des insulaires, Province House constitue le plus bel exemple du savoir-faire des artisans de l'île au milieu du XIX^e siècle, époque de prospérité et de grandes réalisations.

L'aménagement général de la Chambre de l'Assemblée législative est essentiellement le même qu'aux premiers jours, bien que contrairement à la plupart des législatures au Canada, les membres du gouvernement prennent place à la gauche du président de l'assemblée plutôt qu'à sa droite. La plupart des meubles dans la Chambre de l'Assemblée législative, dont les pupitres et les chaises des députés, les fauteuil et canapé du président, font partie de l'ameublement original de l'édifice.

Province House abrite la cour suprême jusqu'en 1872, après quoi celle-ci de même que le tribunal de faillite, le bureau du notaire et le bureau d'enregistrement foncier sont aménagés dans un autre immeuble, puis en 1876, dans le nouveau palais de justice construit à l'est de Province House, dans les limites de Queen Square. Ce dernier édifice loge la cour suprême de l'île jusqu'en 1976, année où il est sérieusement endommagé dans un incendie. Le palais de justice a depuis été réhabilité. Il est connu aujourd'hui sous un autre nom, l'immeuble Coles, et loge les bureaux de l'administration provinciale.

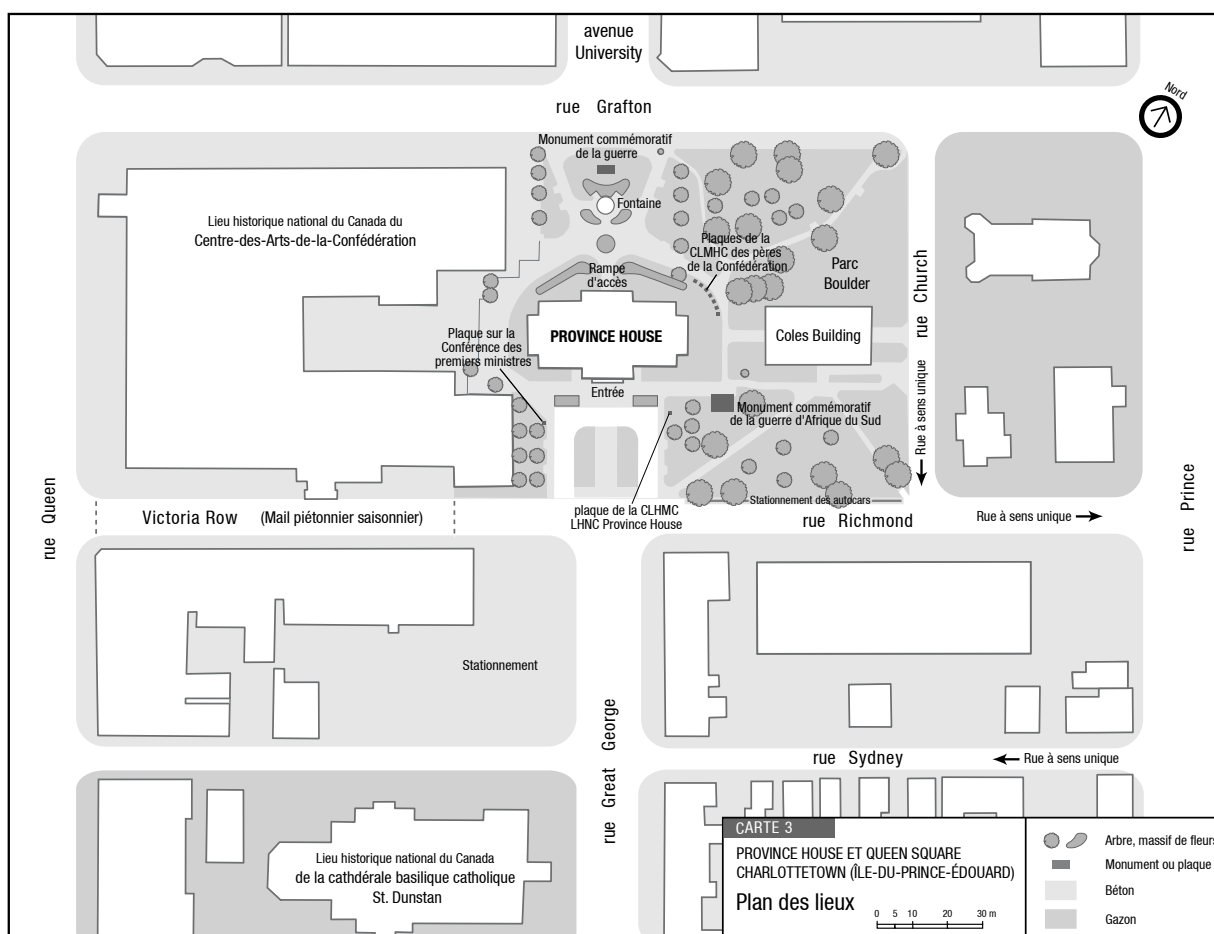
Province House occupe une place inégalée dans l'histoire du Canada en tant que site de la première réunion des délégués coloniaux en septembre 1864. Vingt-trois dirigeants politiques de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Province du Canada (aujourd'hui l'Ontario et le Québec) se rencontrent alors dans la salle du Conseil législatif pour discuter du projet d'unir les trois colonies maritimes et abordent rapidement l'idée de former une union fédérale. Au bout de neuf jours, les délégués arrivent à un consensus suffisant sur le principe d'une union fédérale pour justifier la poursuite des discussions à Québec. Aspect encore plus important, les grandes lignes de la future constitution du Canada ressortent des délibérations de Charlottetown. Les principes constitutionnels sur lesquels on s'était entendu à Province House sont formalisés et peaufinés aux conférences subséquentes de Québec et de Londres, en Angleterre, et servent de fondement à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, qui crée le Dominion du Canada en 1867.

Le gouvernement canadien reconnaît officiellement l'importance de la Conférence de Charlottetown à l'occasion du 50^e anniversaire de l'événement, en 1914. Il présente alors une plaque de bronze commémorative rendant hommage aux Pères de la Confédération, qui est installée dans la salle du Conseil législatif. Durant les années 1920, la salle est rénover pour lui redonner toute sa signification historique.

1.4 ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL CONCERNANT PROVINCE HOUSE

Le centenaire de la Confédération du Canada a sensibilisé les gens à l'existence de Province House et à son rôle dans la création d'une nation. Dans les années 1960, la province de l'Île-du-Prince-Édouard approche le gouvernement fédéral pour discuter de la signature d'un accord aux fins de la restauration, de la mise en valeur, de l'interprétation et de l'administration de Province House en tant que lieu historique; ces discussions mènent à la signature d'un *Protocole d'entente concernant Province House* (connu aussi sous le nom de *Contrat de location*), qui entre en vigueur en 1974. Aux termes de ce contrat, le gouvernement fédéral s'engage à restaurer Province House et peut louer une partie de l'édifice, y compris les objets historiques qui s'y trouvent (appelés ailleurs dans ce document la collection d'artefacts visée par le *Contrat de location*) pour une période de 99 ans.

Parcs Canada dirige et finance le projet de restauration de l'édifice. Les travaux, qui prennent fin en 1983, consistent à nettoyer et à restaurer le revêtement extérieur de l'édifice pour lui redonner son apparence originale. À l'intérieur, la salle du Conseil législatif (la « salle de la Confédération »), la bibliothèque, les corridors et une série de bureaux administratifs sont restaurés et meublés dans le style de l'époque de la Confédération. La salle de la cour suprême (modifiée au fil des ans pour y loger des bureaux) retrouve ses dimensions initiales et devient une salle de cinéma réservée aux présentations audio-visuelles. Depuis le projet de restauration, des membres du personnel de Parcs Canada se trouvent sur place pour expliquer l'importance nationale de Province House aux visiteurs.



Une *Entente à frais partagés sur l'entretien* décrit plus précisément les modalités de co-occupation, d'utilisation et d'administration ainsi que les responsabilités liées à la réfection et à l'entretien de Province House. L'entente est révisée tous les dix ans et une certaine marge de manœuvre est accordée alors pour en prolonger la durée. Il est possible, à n'importe quel moment sur cette période de dix ans, de rouvrir et de renégocier l'entente à la demande de l'une ou l'autre des parties contractantes. Le plan directeur a été rédigé en tenant pour acquis que des recommandations viendront éclairer les révisions ultérieures de l'*Entente à frais partagés sur l'entretien*.

1.5 RÔLE DE PROVINCE HOUSE DANS LA FAMILLE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Province House, en tant que lieu historique national, fait partie d'un vaste programme de commémoration qui inclut des lieux, des personnes et des événements désignés d'importance historique nationale. Parcs Canada administre 153 des 912 lieux historiques nationaux répartis à travers le pays et collabore à la mise en valeur de plusieurs autres dans le cadre d'ententes de partage des coûts. La gestion du patrimoine des lieux historiques nationaux, notamment de Province House, est une responsabilité partagée puisque ces endroits sont la propriété d'administrations fédérales, provinciales et municipales, d'entreprises et de particuliers.

Chaque lieu historique national a eu une influence déterminante sur l'histoire du Canada ou illustre une dimension impor-

tante de l'évolution du Canada. Ensemble, les lieux historiques nationaux représentent des milliers d'années de l'histoire de l'humanité et couvrent des thèmes fort variés, allant de la politique à l'économie en passant par la vie intellectuelle, culturelle et sociale. Parmi les autres lieux historiques nationaux ayant des points communs avec Province House, mentionnons le LHNC Ardgowan, le LHNC du district historique de la rue Great George, le LHNC du Centre-des-Arts-de-la-Confédération (thème de la Confédération);

le LHNC Fanningbank et le LHNC Province House (Halifax) (thème de l'architecture néo-classique) sans oublier les autres lieux représentatifs de la fonction judiciaire dans chaque province et territoire. Les lieux historiques nationaux traduisent l'esprit et recèlent les vestiges de notre passé commun et, en ce sens, s'avèrent de puissants symboles de notre identité et constituent l'héritage de tous les Canadiens et Canadiennes. L'importance nationale de ces lieux est reconnue en vertu d'une loi du Parlement.

2.0 Importance nationale et provinciale : patrimoine et autres valeurs

La valeur de Province House tient à son importance historique nationale et à son importance provinciale en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

2.1 VALEURS NATIONALES : LA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE DE PARCS CANADA EST D'ASSURER L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE DU LIEU HISTORIQUE

Les valeurs associées à Province House en tant que lieu d'importance historique nationale, et les objectifs entourant la protection de ces valeurs forment ce qu'on appelle « l'intégrité commémorative » de Province House. L'intégrité commémorative est une expression en usage à Parcs Canada qui désigne le bon état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque les ressources directement liées aux motifs qui justifient sa désignation à titre de lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées, lorsque les raisons qui motivent la reconnaissance de l'importance historique nationale du lieu sont clairement expliquées au public et que les valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées aux raisons pour lesquelles l'endroit a été désigné lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions ou dans toutes les mesures prises qui ont des répercussions sur le lieu.

Un exposé de ce que signifie le concept d'intégrité commémorative pour Province House (l'Énoncé d'intégrité commémorative) a été rédigé et approuvé par Parcs Canada en 2001, puis étudié par la province de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Énoncé d'intégrité commémorative sert de point de repère pour la planification, la gestion, l'établissement de rapports et la mise en œuvre de mesures correctives concernant Province House. Un

résumé de l'Énoncé d'intégrité commémorative est fourni à l'annexe D, et le plan directeur y fait référence à plusieurs endroits.

Les valeurs d'importance nationale dans le cas de Province House sont résumées dans l'Énoncé des objectifs de commémoration tiré des délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Province House a été désigné lieu historique national en 1966. Les motifs invoqués pour justifier l'importance nationale du lieu historique national du Canada Province House sont les suivants :

- lieu de la Conférence de Charlottetown de 1864, laquelle a mené à la Confédération de 1867;
- bel exemple du style d'architecture néo-classique;
- édifice représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le lieu désigné (ou le lieu désigné par le ministre responsable comme étant d'importance historique nationale) comprend l'édifice Province House délimité par ses fondations. La responsabilité première de Parcs Canada à l'égard de Province House est d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique.



Salle de la Confédération restaurée, où les délégués se sont réunis.
Parcs Canada

2.2 VALEURS PROVINCIALES ET LOCALES

Province House possède des valeurs apparentées aux autres rôles déterminants qu'a joué l'édifice dans l'histoire locale et celle de l'île. Ces valeurs ne sont pas formulées de façon semblable à l'Énoncé d'intégrité commémorative de Parcs Canada, mais ont néanmoins été établies par le personnel du Bureau du greffier de l'Assemblée législative, par les membres de l'Assemblée législative, par le personnel du ministère provincial des Affaires communautaires et culturelles, Division de la culture, du patrimoine, des loisirs et des sports, ainsi que par le personnel de la ville de Charlottetown. Selon ces organismes et ces organisations, le rôle qu'a joué et continue de jouer Province House en tant que siège de l'Assemblée législative provinciale a autant de valeur que l'importance nationale attribuée au lieu. Parcs Canada reconnaît également la valeur inhérente à ce rôle.

Cela dit, la valeur provinciale et locale de Province House peut être énoncée comme suit :

- Province House est, depuis 1847, le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.



Salle de l'Assemblée législative et mobilier d'époque, encore en usage.
J. Butterill, 1995

2.3 LES VALEURS : UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA PLANIFICATION DE GESTION

Le plan directeur a pour but d'orienter la gestion de Province House pour les dix à quinze prochaines années et d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique en tenant compte des valeurs provinciales et locales. Ces valeurs, tout comme les indicateurs du respect de ces valeurs, servent de points de repère pour la gestion de Province House, au sens où ils précisent ce qui devrait être protégé et communiqué. Les valeurs établies, plus particulièrement celles ayant une importance nationale selon l'Énoncé d'intégrité commémorative, ainsi que la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada qui repose sur les principes de valeur, d'intérêt public, d'intégrité, de respect et de compréhension des ressources culturelles, ont guidé la formulation et le choix d'une orientation de gestion pertinente.

L'orientation en matière de gestion proposée vise à faire en sorte que les valeurs culturelles de Province House ne soient ni altérées ni menacées, et que les messages au sujet de l'importance historique nationale, des valeurs provinciales et autres valeurs que possède Province House soient communiqués. Les activités qui compromettent l'intégrité commémorative du lieu historique, diminuent l'importance d'autres valeurs qui lui sont attribuées et ne respectent pas les principes de gestion des ressources culturelles sont interdites.

3.0 Vision

L'orientation de gestion pour Province House a été déterminée d'après une « vision » du lieu historique. Celle-ci décrit l'avenir souhaité pour Province House et reflète les idées et les souhaits de la population canadienne à son égard.

Dans les années à venir :

Province House continuera d'être à la fois le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et un lieu historique national commémorant la Conférence de Charlottetown de 1864 et d'autres thèmes. La province de l'Île-du-Prince-Édouard et Parcs Canada continueront d'assumer conjointement l'entretien et l'administration du lieu, et d'être ainsi l'expression d'une fructueuse collaboration fédérale-provinciale. Province House continuera d'être le foyer de la vie politique, culturelle et cérémoniale de l'Île-du-Prince-Édouard, et de faire partie de la famille des lieux historiques nationaux du Canada. Province House sera un endroit que tous les Canadiens et Canadiennes apprennent à connaître et sont tentés de visiter au moins une fois compte tenu de son rôle dans la création de la nation et du fait que l'édifice est un exemple vivant du processus démocratique.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard et Parcs Canada seront reconnus pour leur efficacité dans la gestion du patrimoine de Province House, qu'ils préservent comme le haut lieu des réunions à l'origine de la Confédération. Province House, ses qualités physiques durables et artefacts continueront d'être protégés. Dans le respect toujours des valeurs patrimoniales, Province House évoluera et tiendra compte des besoins changeants en sa qualité d'assemblée législative moderne de l'Île-du-Prince-Édouard et de lieu historique national.

Les messages sur l'importance nationale de Province House, sur ses valeurs provinciales



Province House attire des visiteurs qui s'intéressent aux diverses valeurs patrimoniales du lieu. J. Butterill, 1995

et autres valeurs patrimoniales, dont sa fonction en tant que siège de l'Assemblée législative, seront communiqués dans un esprit de collaboration. Le niveau des services offerts et les activités de mise en valeur du patrimoine à Province House refléteront l'importance du lieu et la magnificence de l'édifice. Les visiteurs de Province House vivront une expérience patrimoniale enrichissante et inspirante. Les Canadiens, Canadiennes et autres publics auront l'occasion de se familiariser avec Province House grâce à différents moyens de communications extérieurs.

Province House continuera de bénéficier des efforts de collaboration entre les co-occupants et les autres parties. Queen Square procurera un emplacement adapté, accessible et invitant pour Province House grâce à la coopération des propriétaires fonciers et des intervenants intéressés. Des événements spéciaux liés de façon directe ou d'autres façons à Province House seront organisés en collaboration avec d'autres attractions patrimoniales. Les activités visant à promouvoir Province House seront également menées conjointement et permettront de diffuser des renseignements précis et des messages clairs sur les valeurs nationales,

provinciales et autres valeurs patrimoniales du lieu.

Province House fera écho à la fierté, au respect et au sentiment d'appartenance et d'accomplissement qu'ont ressentis les bâtisseurs de cette nation. C'est un endroit qui doit inciter tous les Canadiens et Canadiennes à croire dans leur pays, à honorer son passé, à participer à son histoire actuelle et à avoir confiance en son avenir. Province House incarnera la vitalité de nos traditions, la permanence de nos institutions et la continuité de notre vie en tant que nation et province.

Pour réaliser cette vision d'avenir, une orientation de gestion pour Province House est nécessaire pour que la province et Parcs Canada :

- continuent de protéger conjointement les ressources culturelles qui sont valorisées, y compris l'édifice dans le contexte de Queen Square;
- renouvellent les activités de mise en valeur du patrimoine pour qu'elles répondent aux exigences de la province et de Parcs Canada, procurent satisfaction aux visiteurs de Province House et permettent à d'autres publics d'en comprendre l'importance;
- déterminent et recommandent les améliorations à apporter aux services aux visiteurs;
- déterminent et recommandent les améliorations à apporter à l'exploitation et à l'administration du lieu;
- continuent d'occuper et de cogérer Province House.

4.0 Gestion collaborative du patrimoine, expérience inspirante : orientation de gestion

4.1 PROTECTION DES RESSOURCES CULTURELLES

A. L'édifice

La structure physique de Province House est considérée la principale ressource d'importance historique nationale. Il s'agit à la fois de la ressource primaire *in situ* et du lieu désigné (au sens où l'édifice englobe la totalité des ressources qui ont une valeur à Province House). Les éléments originaux et restaurés de Province House, la structure de l'édifice et l'atmosphère résultant de la restauration sont les éléments essentiels ayant une importance historique nationale à Province House.

Les trois étages et le sous-sol de Province House représentent une superficie totale d'environ 1 840 m² répartie entre les fonctions de Parcs Canada et de l'Assemblée législative (voir la carte 4 : Plans d'intérieur). La province utilise la Chambre de l'Assemblée législative (où se réunissent les membres de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard), de même que des bureaux et un espace de rangement. Parcs Canada utilise pour sa part les pièces rénovées dont la salle de la Confédération aux fins d'activités de mise en valeur du patrimoine, et les autres parties de l'édifice réservées à la prestation des services aux visiteurs et à des bureaux. La province et Parcs Canada partagent d'autres aires dans l'édifice, notamment les toilettes, les corridors et les espaces administratifs.

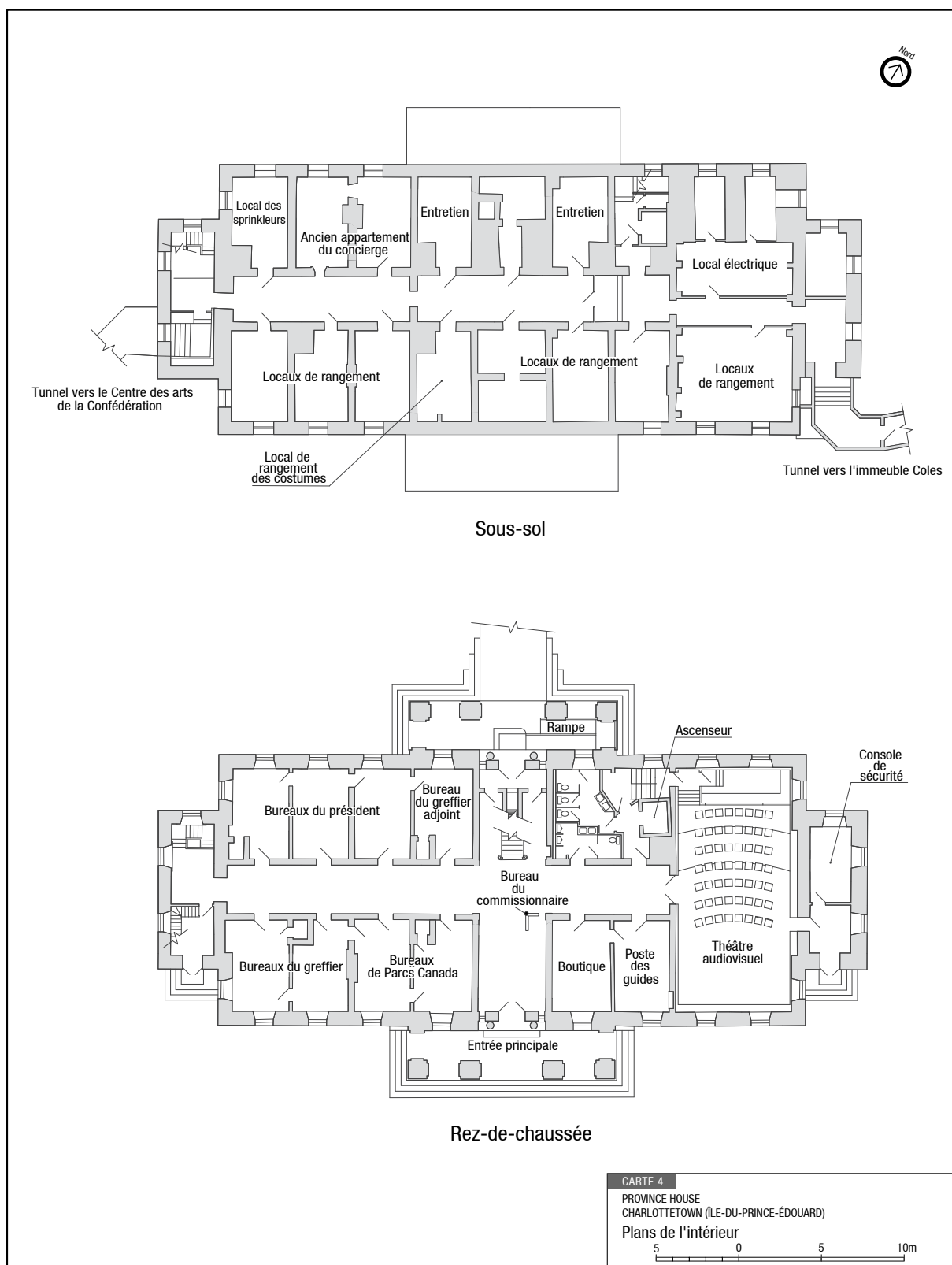
À la fin des années 1970 et au début des années 1980, d'importants travaux sont entrepris pour redonner à l'extérieur de l'édifice son apparence d'origine et recréer dans plusieurs pièces le style de l'époque de la Confédération. Les travaux de restauration, que prévoit l'accord fédéral-provincial signé en 1974, devaient permettre de stabiliser et de restaurer les lieux aux fins de protection et d'interprétation. Des travaux sont effectués dans des pièces au rez-de-chaussée et au

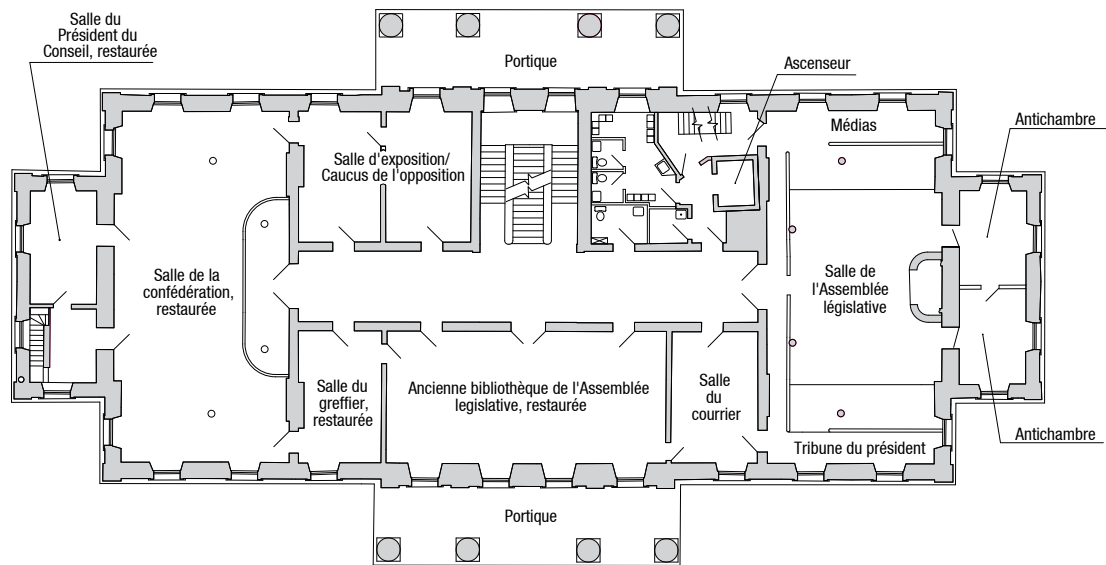
premier étage pour qu'elles caractérisent la période de la Confédération, d'autres pour réparer la pierre recouvrant les murs extérieurs de l'édifice et le toit d'ardoises.

Bien qu'il n'y ait pas eu de projet de restauration aussi important depuis la construction de Province House, des réparations et des travaux de réfection ont été réalisés tout au long de l'histoire de l'édifice. Des modifications ont été apportées en raison de l'usure de l'édifice et pour des motifs de sûreté et de sécurité, pour tenir compte de préoccupations grandissantes à l'égard de la santé et de la sécurité des gens, améliorer l'accès à l'édifice et intégrer la nouvelle technologie et les commodités propres à un lieu de travail moderne. Les modifications sont apportées conformément aux instructions fournies dans les manuels de conservation de Parcs Canada et aux conseils prodigués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

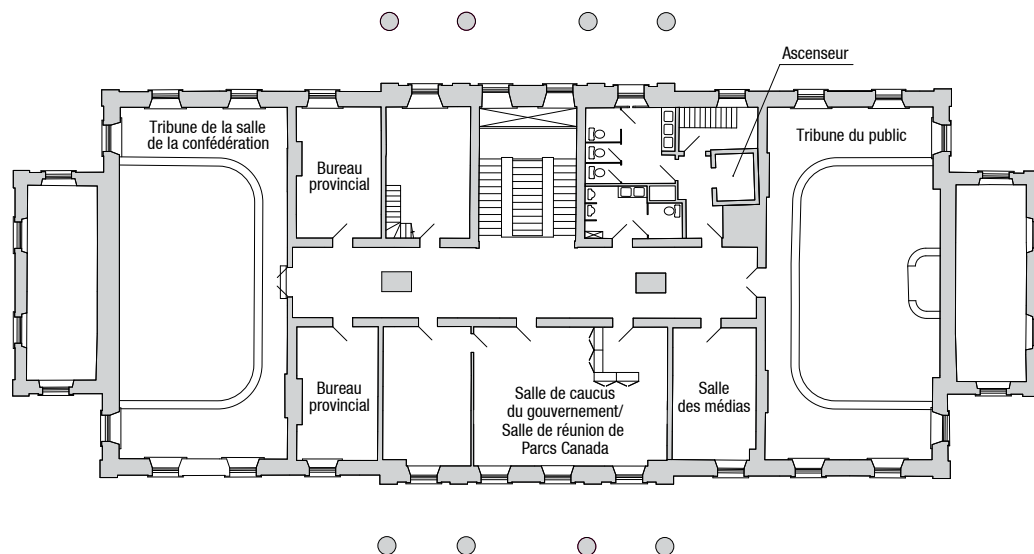
Discussion

Dans l'ensemble, l'édifice Province House est bien entretenu et une attention particulière est accordée à l'intégrité commémorative du lieu historique. Dans son *Rapport de 1997 sur l'état des parcs*, Parcs Canada juge l'édifice dans un état « acceptable ». La préoccupation première à l'époque était de le protéger contre les incendies. Bien que des mesures à cet égard aient été prises depuis, l'état de l'édifice peut toujours être qualifié d'« acceptable ». Deux problèmes posent d'importants défis pour l'intégrité de l'édifice. Le toit d'ardoises, qui se trouvait dans un état délabré, a été réparé en 2003. L'infiltration d'humidité dans les fondations en pierre est considérée comme un problème nécessitant un examen plus approfondi. Parcs Canada et la province travailleront ensemble en vue de préciser la méthode qui convient le mieux pour sonder et résoudre le problème. On tâche de faire





1^{er} étage



2^e étage

en sorte que les besoins liés à l'entretien sont établis au moment opportun et satisfaits; cependant, une collaboration plus étroite de la province et de Parcs Canada pourrait être nécessaire pour cerner, évaluer et satisfaire de tels besoins.

Le fait que l'édifice soit encore utilisé aujourd'hui exige que des modifications soient apportées pour rendre les lieux plus accessibles, par souci également pour la santé, la sécurité et le confort des occupants et ce, en respectant le plus possible la conception originale de l'édifice. Lorsque de tels changements sont nécessaires pour tenir compte des besoins changeants des occupants, des efforts doivent continuer d'être faits pour modifier le moins possible la structure et le concept de l'édifice.

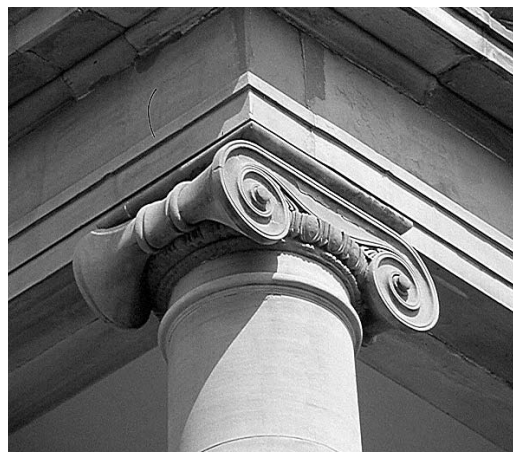
Valeurs

Outre de constituer la principale ressource culturelle *in situ*, l'édifice est synonyme du lieu désigné. La liste suivante comprend les valeurs qui lui sont attribuées par la province et celles qui sous-tendent sa désignation comme lieu historique national :

- Province House est le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1847;
- c'est là qu'a eu lieu la Conférence de Charlottetown de 1864; l'édifice comprend la salle de la Confédération où les députés coloniaux ont tenu leurs réunions en septembre 1864;
- l'édifice est un bel exemple du style d'architecture néo-classique et de ses multiples caractéristiques interdépendantes, dont la conception symétrique de l'extérieur et de l'intérieur, les élévations équilibrées avec leurs portiques centraux à fronton, et l'emploi à des fins décoratives de colonnes et de pilastres installés selon l'ordre ionique de l'époque antique;
- l'édifice est représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard et a logé la cour suprême ainsi que les bureaux des juges de la province de 1847 à 1872;
- il occupe une des extrémités du district historique de la rue Great George et demeure une composante importante de Queen Square.

L'intégrité commémorative de l'édifice est considérée préservée lorsque :

- les ressources culturelles sont protégées et gérées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada;
- la population est sensibilisée à ce que représente Province House et en comprend l'importance;
- les travaux d'aménagement adjacents cadrent avec le lieu et n'enlèvent rien aux plans de vue sur l'édifice et depuis l'édifice;
- les caractéristiques architecturales de la salle de la Confédération demeurent intactes;
- les caractéristiques du style néo-classique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice, sont conservées;
- Parcs Canada joint ses efforts à ceux de la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour s'assurer que les particularités qui définissent le style architectural sont conservées, y compris la configuration des lieux à l'intérieur de l'édifice, plus particulièrement des trois pièces principales au premier étage ainsi que les détails architecturaux à l'intérieur de celles-ci.



Détail néo-classique sur une colonne du portique de Province House.
J. Butterill, 1995

But

Veiller à ce que le « tissu » historique de Province House soit protégé, conservé et altéré le moins possible.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province veilleront ensemble à l'entretien de l'édifice de sorte à en assurer l'intégrité commémorative. Ils prendront à cette fin les mesures suivantes :
 - s'assurer que les travaux d'entretien et les réparations dont l'édifice a besoin sont réalisés au moment opportun et comme il convient en rédigeant des lignes directrices sur la conservation doublées d'un plan d'entretien, en procédant à une inspection conjointe annuelle, et en prenant ensemble toute décision concernant les futurs changements à apporter;
 - modifier le moins possible le tissu historique de l'édifice dans la conception et la mise en œuvre des changements qui seront apportés à la structure physique;
 - étudier les moyens de veiller à la réfection continue et opportune de l'édifice.
- Parcs Canada et la province continueront de s'assurer que l'édifice est un endroit sûr, sécuritaire et accessible pour les employés et les visiteurs, en prenant soin d'altérer le moins possible les ressources culturelles.

B. Objets historiques

La collection d'artefacts visée dans le *Contrat de location* compte environ 1 500 objets appartenant à Parcs Canada et à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Les objets évalués comme étant des ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation de Province House comme lieu d'importance nationale sont réputés être des ressources de « niveau I »; ceux ayant d'autres valeurs historiques sont réputés être des ressources de « niveau II » (voir l'annexe B pour obtenir une description des ressources de niveau I et II parmi la collection).

Les artefacts de niveau I sont les objets dont la valeur réside dans leur association directe avec Province House en tant que site de la Conférence de Charlottetown et qui se trouvent dans l'édifice depuis ce temps. On présume que c'est le cas d'une cinquantaine



Tableau du bal de la Conférence de Charlottetown, peint par Dusan Kadlec, exposé à Province House. Parcs Canada

d'objets (p. ex. : les chaises et les tables dans la salle de la Confédération) d'après leurs caractéristiques esthétiques, les sources documentaires consultées et la tradition. Les artefacts de niveau I appartiennent à la province.

Les artefacts de niveau II sont les objets qui n'ont pas de lien direct avec la désignation à titre de lieu historique national, mais dont la valeur réside dans leurs rapports avec la localité ou la région, leur importance historique ou leurs qualités esthétiques ou environnementales. Environ 1 200 objets parmi la collection d'artefacts sont évalués comme étant des ressources de niveau II, y compris les artefacts visés dans le *Contrat de location* entre les gouvernements fédéral et provincial qui ne datent probablement pas de 1864 et les antiquités qu'a achetées Parcs Canada durant le projet de restauration. Les ressources culturelles de niveau II incluent des objets en tous genres comme ceux-ci :

- meubles antiques ayant de la valeur parce qu'ils reflètent l'évolution historique de Province House, la culture matérielle des Maritimes, sinon celle de l'Île-du-Prince-Édouard, si les meubles sont de fabrication insulaires et rares;
- huit plaques de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant Province House et les sept Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'une large plaque en bronze que le gouvernement du Canada a remise au gouvernement de l'île à l'occasion du 50^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown³;

³ Voir l'annexe C pour obtenir une description et connaître l'emplacement des plaques commémoratives.

- un tableau de Dusan Kadlec représentant le bal offert à l'occasion de la Conférence et exécuté à la demande de la Themadel Foundation.

Un catalogue des objets historiques de niveau I et II est tenu par le directeur des collections de Parcs Canada. Le personnel de l'Agence en poste à Province House dresse tous les ans l'inventaire des objets catalogués qui se trouvent sur place. La Fondation du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard tient elle aussi un registre de l'inventaire.

D'autres objets sur place ont aussi une importance historique, bien qu'ils ne soient pas liés directement aux motifs qui justifient la désignation de Province House, et qu'ils ne fassent pas partie de la collection visée dans le *Contrat de location*. Ces objets sont la propriété de la province, mais n'ont pas été catalogués ni évalués à ce jour. Il s'agit notamment des pupitres et des chaises dans la salle du Conseil législatif et qu'utilisent toujours les membres de l'Assemblée législative aujourd'hui.

Discussion

La majorité de la collection d'artefacts se trouve à Province House. Lorsque certaines des pièces restaurées au rez-de-chaussée sont redevenues des bureaux en 1991, les artefacts qui s'y trouvaient et appartenaient à la province ou faisaient partie des ressources de niveau II ont été déplacés dans d'autres pièces ou à ailleurs dans l'édifice. Le reste des objets qui se trouvaient dans ces pièces appartiennent à Parcs Canada et sont entreposés en lieu sûr.

Au besoin, des mesures sont adoptées pour assurer la conservation des objets sur place ou entreposés. La collection d'artefacts sur place est bien surveillée et entretenue. Selon le *Rapport de 1997 sur l'état des parcs*, 83 % des objets en faisant partie sont jugés en « bon état », 17 % dans un état « acceptable ». Depuis, des mesures de conservation ont été prises pour stabiliser les objets dont l'état avait été jugé « acceptable ». Des barrières bloquent l'accès aux pièces restaurées et des détecteurs de mouvement ont été installés pour assurer la sécurité des objets; il est par ailleurs interdit au public de les manipuler.

Les objets historiques appartenant à la province de l'Île-du-Prince-Édouard et qui ne font pas partie de la collection d'artefacts visée dans le *Contrat de location* méritent des soins plus attentifs qu'ils n'en reçoivent à l'heure actuelle. Parcs Canada peut aider la province dans un premier temps, à identifier et cataloguer les artefacts qui ne font pas partie de la collection et à assurer leur suivi, et, dans un deuxième temps, à intégrer le suivi de ces artefacts aux processus qui ont été établis pour la collection d'artefacts en place.

Des plaques et d'autres monuments désignés par la Commission des lieux et monuments historiques sont groupés avec d'autres objets historiques. Ils se trouvent sur les terrains de Queen Square et ajoutent de la valeur à l'espace qu'occupe l'édifice.

Valeurs

La valeur des objets historiques d'importance nationale réside dans le facteur suivant :

- ils sont directement liés au rôle de Province House en tant que site de la Conférence de Charlottetown, et la recherche suggère que tous les artefacts évalués comme étant des ressources culturelles de niveau I se trouvent dans la Salle de la Conférence depuis 1864.

La valeur des autres objets historiques réside dans les facteurs suivants :

- ils traduisent l'évolution historique du lieu, la culture matérielle des Maritimes, ou plus spécifiquement la culture matérielle de l'Île-du-Prince-Édouard;
- ils témoignent du fait que Province House a toujours été le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.
- le tableau de Dusan Kadlec représentant le bal offert à l'occasion de la Conférence témoigne de l'intérêt d'organisations philanthropiques privées envers la commémoration de l'histoire du Canada;
- les plaques remises par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et la plaque en bronze commémorant le 50^e anniversaire de la Confédération démontrent les efforts du gouvernement fédéral pour mettre en valeur l'histoire du Canada;

Les objets historiques ne sont ni altérés ni menacés lorsqu'ils sont gérés de façon à assurer leur protection et leur conservation et lorsque les ressources culturelles de niveau 1 qui se sont toujours trouvées dans la salle de la Confédération y demeurent.

But

Gérer les artefacts ayant un lien direct avec les valeurs historiques de Province House conformément aux normes établies par Parcs Canada et la province de l'Île-du-Prince-Édouard, de façon à assurer leur protection et leur utilisation durable et appropriée.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province s'assureront que les objets historiques demeurent à Province House, et que les ressources de niveau 1, plus particulièrement, ne quittent pas l'emplacement qui leur convient du point de vue historique;
- Parcs Canada continuera d'évaluer tous les ans les objets historiques faisant partie de la collection d'artefacts et envisagera les mesures à prendre s'il y a lieu;
- Parcs Canada et la province assureront la protection et la sécurité des objets historiques sur place en limitant l'accès aux pièces où ils se trouvent et assurant un suivi continu de ces objets;
- Parcs Canada et la province s'appliqueront à cataloguer et à évaluer les objets historiques qui ne font pas partie de la collection d'artefacts visée dans le *Contrat de location* et à assurer un suivi de ces objets.

C. Cadre

Province House fait partie de Queen Square, l'espace réservé à la construction d'édifices publics dans le plan d'aménagement original de Charlottetown. Province House est flanqué à l'ouest par le LHNC du Centre-des-Arts-de-la-Confédération. Construit en tant que monument commémoratif pour honorer les Pères de la Confédération, le complexe est un spécimen de premier ordre de l'architecture « brutaliste » au Canada, avec ses murs recouverts de grès Wallace tout comme Province House. L'immeuble Coles fait également partie de Queen Square et se trouve à l'est de Province House. Queen Square appar-



Le Centre des arts de la Confédération se dresse sur Queen Square, à côté de Province House. Parcs Canada, 2001

tient à la fiducie des Édifices des Pères de la Confédération et à la province, tandis que le terrain sur lequel est érigé le Monument commémoratif de guerre appartient à la ville de Charlottetown.

Le style conceptuel de Queen Square a changé plusieurs fois depuis la construction de Province House. À l'origine un simple marché avec très peu sinon aucune végétation lorsque Province House fut construit en 1847, les lieux se sont transformés dans les années 1880 sous les conseils du maître jardinier Arthur Newbery. En 1907, les sentiers curvilignes qu'il avait créés ont été réalignés et couverts de béton. En 1964, la construction du complexe du Centre des arts de la Confédération a éclipsé Province House en tant que point d'intérêt de Queen Square. Pendant les travaux de restauration de Province House, dans les années 1980, un paysage constitué essentiellement de béton a été créé autour de Province House pour relier l'édifice au complexe du Centre de la Confédération. Depuis, les efforts pour revoir la conception de Queen Square ont porté vers la réintégration de formes organiques. Le réaménagement, en 1995, du quadrant nord de Queen Square devait créer un espace plus vert, plus attrayant pour les visiteurs, agrémenté de sentiers incurvés recouverts d'agrégats et d'une petite fontaine circulaire.

Province House fait partie de Queen Square et, par ricochet, du district de conservation du patrimoine de la ville de Charlottetown⁴, qui illustre l'engagement de la ville envers la préservation du centre-ville historique. Province House offre une vue tout en verdure sur la rue historique Great George

jusqu'au port de Charlottetown, incluant le LHNC de la cathédrale basilique catholique St. Dunstan. La rue Great George a été restaurée et embellie en respectant les éléments qui lui ont valu d'être désignée district historique. Durant l'été, Victoria Row (la partie ouest de la rue Richmond) devient un mail piétonnier et la place s'anime avec ses boutiques et ses cafés.

Discussion

Queen Square n'est pas un emplacement aussi efficace ou attrayant du point de vue esthétique qu'on pourrait le souhaiter pour Province House. Les difficultés d'accès à certaines parties du terrain, la détérioration des cheminements piétonniers et l'austérité générale de Queen Square sont soupçonnés de limiter l'accès au lieu et d'empêcher le public d'utiliser les lieux et d'en profiter. Parcs Canada et la province font présentement des efforts pour discuter des prochains travaux de réaménagement de Queen Square avec les autres intervenants. Des décisions doivent encore être prises quant au style conceptuel qu'il convient de donner aux trois derniers quadrants de Queen Square pour améliorer sa vocation de lieu public et l'emplacement qu'il procure à Province House. L'intention n'est pas de redonner aux lieux leur apparence de l'époque de la Conférence de Charlottetown. L'attrait esthétique, la fonctionnalité, l'accessibilité et la facilité d'entretien sont des facteurs à considérer dans l'actuel projet de restructuration de Queen Square. Une évaluation environnementale comprenant l'examen des incidences sur l'intégrité commémorative de Province House devrait être réalisée conjointement aux travaux de restructuration ou préalablement au réaménagement de Queen Square.

Il est impossible d'assurer l'intégrité commémorative de Province House sans tenir compte de la zone qui s'étend bien au-delà des limites de Queen Square. En effet, l'intégrité commémorative de Province House est protégée dans la mesure où les travaux d'aménagement qui sont réalisés



Allée protocolaire et vue de la rue Great George. J. Butterill, 1995

dans les zones adjacentes cadrent avec l'emplacement, les dimensions et le style architectural de Province House, et où les plans de vue sur toute la longueur de la rue Great George depuis Province House jusqu'au front d'eau, et ceux entre Province House et les paysages avoisinants sont conservés. Les efforts que déploie la ville de Charlottetown pour préserver le caractère patrimonial du centre-ville contribuent à la création d'un plus vaste cadre adapté à Province House. Il importe que les gestionnaires de Province House encouragent ces efforts et se tiennent au courant des projets d'aménagement dans les secteurs avoisinants et des changements apportés à l'utilisation des terrains en entretenant une bonne communication avec les représentants municipaux et provinciaux responsables.

Valeurs

Le cadre de Province House est considéré important pour assurer l'intégrité du lieu désigné. L'aménagement des secteurs adjacents devrait cadrer avec l'emplacement, les dimensions et le style architectural de Province House. Les plans de vue sur toute la longueur de la rue Great George depuis Province House jusqu'au front d'eau, de même qu'en-

⁴ Le district de conservation du patrimoine couvre le secteur au sud de la rue Grafton jusqu'au port, et inclut les édifices qui font face aux rues Queen et Prince. Ce secteur est régi par les règlements de la ville en matière de patrimoine, et les propriétés dans ce secteur sont admissibles à une aide financière aux termes du *Heritage Incentive Program* (fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales).

tre Province House et les panoramas de rues avoisinants devraient être conservés.

But

Veiller à ce que le cadre de Province House convienne à l'édifice en tant que lieu historique national et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province travailleront ensemble et avec les propriétaires fonciers de Queen Square pour protéger et conserver un cadre qui convienne à Province House et soit conforme à son intégrité commémorative.
- Si le projet de restructuration de Queen Square est initié par les propriétaires fonciers, Parcs Canada et la province les encourageront à tenir compte dans la réalisation des travaux de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs, de la tenue de cérémonies et de l'aménagement d'accès propices aux autocars, aux visiteurs handicapés et aux véhicules d'urgence.
- Parcs Canada et la province continueront de soutenir les efforts de la ville de Charlottetown pour préserver le caractère patrimonial du secteur formant le plus vaste contexte de Province House, incluant le district historique de la rue Great George.
- Parcs Canada et la province se tiendront au courant des futurs projets d'aménagement susceptibles d'avoir des répercussions sur Province House ou ses plans de vue, et travailleront avec les propriétaires fonciers des secteurs avoisinants et les autres parties intéressées pour conserver les plans de vue sur et depuis Province House.

4.2 ENGAGER LES CANADIENS

A. Mise en valeur du patrimoine sur place

La tradition veut qu'on interprète l'histoire de Province House aux visiteurs. Avant

que l'endroit ne soit désigné lieu historique national et préalablement à sa restauration, les visiteurs pouvaient obtenir des renseignements sur l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet de restauration de l'édifice entrepris au début des années 1980 avait entre autres objectifs de recréer l'atmosphère historique de Province House pour le bénéfice des visiteurs. Depuis, Parcs Canada est le principal fournisseur des services d'interprétation à Province House pour ce qui concerne sa désignation de lieu historique national, comme le prévoyait le *Contrat de location* original. L'*Entente à frais partagés sur l'entretien* offre à la province la possibilité de participer aux activités d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine, plus particulièrement d'interpréter les valeurs locales et provinciales du lieu.

Parcs Canada et la province tentent respectivement de communiquer aux visiteurs les messages d'importance relativement à leur fonction. Ces messages ne sont pas incompatibles puisque Province House a été choisi comme site de la Conférence de Charlottetown en sa qualité de siège de l'Assemblée législative à l'époque. Néanmoins, Parcs Canada accorde la priorité à la diffusion de ses messages sur l'importance nationale du lieu et à l'explication des trois motifs qui justifient la désignation de Province House, à savoir :

Province House est l'endroit où s'est déroulé la Conférence de Charlottetown de 1864, qui a mené à la formation de la Confédération canadienne en 1867;

Province House est un bel exemple du style d'architecture néo-classique;

Province House est représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

D'autres valeurs historiques attribuées à Province House ont été établies et devraient également être communiquées⁵. Il y a un message que la province qualifie de première importance :

⁵ Voir l'annexe D : Résumé de l'Énoncé d'intégrité commémorative partie sur les messages qui ne sont pas liés à la désignation comme lieu historique d'importance nationale

Province House a été et continue d'être le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et le foyer de la vie publique et cérémoniale de l'île.

Parcs Canada estime la diffusion de ces messages fructueuse dans la mesure où :

- le plus grand nombre possible de Canadiens et de Canadiennes comprennent les raisons pour lesquelles Province House a une importance nationale et possède des valeurs provinciales et d'autres valeurs;
- les messages sur l'importance nationale de l'édifice se distinguent clairement des autres;
- les ressources culturelles d'importance nationale sont prises en compte dans la diffusion des messages;
- l'efficacité de la diffusion des messages est mesurée et fait l'objet d'un suivi.

La province estime la communication de ces messages fructueuse dans la mesure où :

- les visiteurs comprennent la fonction historique et moderne de l'édifice à titre de siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le processus démocratique qu'il symbolise;
- les visiteurs, plus particulièrement les citoyens et citoyennes de l'île, ont un sentiment d'appartenance à l'égard de l'édifice.

À l'heure actuelle, ces messages sont communiqués par différents moyens (p. ex. : services de guide, présentation vidéo, pièces restaurées, expositions et documents imprimés).

Programmation dispensée par le personnel

Pendant toute l'année, des guides de Parcs Canada sont en poste sur place et se chargent de la majeure partie de la programmation dispensée par le personnel. L'effectif en poste durant l'été est plus nombreux que durant la saison hivernale. Les guides ont entre autres responsabilités celles d'accueillir, d'orienter et d'informer les visiteurs. Durant le volet orientation, le personnel communique les messages sur la Confédération et la fonction judiciaire, et explique aussi aux visiteurs que les membres de l'assemblée législative



Visite guidée de la Salle de la Confédération. Parcs Canada

provinciale se réunissent dans l'édifice. Des visites guidées sont offertes en anglais et en français aux groupes intéressés (p. ex. : voyageurs en autocar, passagers de paquebots, groupes d'étudiants). Des droits d'entrée minimales, par personne, sont exigés pour les groupes commerciaux qui souhaitent bénéficier de ce service amélioré. Au cours des dernières années, la province a embauché un personnel supplémentaire pour qu'il diffuse des messages traitant spécifiquement de Province House en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

La Troupe de la Confédération, un groupe d'animateurs en costume d'époque parrainé par la Commission de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, présente des vignettes sur l'histoire de Province House. La Troupe déambule dans les rues de Charlottetown durant l'été, et s'arrête à Queen Square, sur les marches devant Province House. Parcs Canada a créé un programme d'animation historique pour expliquer aux visiteurs l'architecture néo-classique de l'édifice.

Programmation non dispensée par le personnel

Vidéo – Les versions anglaise et française d'un vidéo de courte durée intitulé *Un rêve extraordinaire* sont présentées pendant toute l'année. Narré par le célèbre historien



La Troupe de la Confédération anime les terrains de Province House en été. J. Butterill, 1995

Laurier LaPierre, le vidéo fait appel à la dramatisation pour raconter l'histoire de la Conférence de Charlottetown de 1864 et expliquer comment elle a mené à la formation de la Confédération du Canada. Le vidéo interprète aussi l'architecture néo-classique de l'édifice et mentionne le fait que Province House a toujours été le siège de l'Assemblée législative. Au moment de présenter le vidéo, le personnel mentionne que l'espace réservé aujourd'hui au cinéma abritait à l'époque la cour suprême provinciale.

Pièces restaurées – La salle de la Confédération, les pièces réservées anciennement au président du Conseil législatif et au greffier de la Chambre, et la bibliothèque au premier étage de Province House ont été restaurées. Les visiteurs ne peuvent pas circuler dans ces pièces mais peuvent y jeter un coup d'œil depuis l'entrée de porte. La Chambre de l'Assemblée législative, au premier étage, est ouverte aux visiteurs pendant toute l'année, tandis que la tribune du public, au deuxième étage, ne l'est que pendant les périodes où siège l'Assemblée. Il n'y a pas de panneaux ou de présentations didactiques à l'entrée des pièces, mais des guides sont postés à quelques endroits durant l'été pour fournir un service d'interprétation aux visiteurs des lieux.

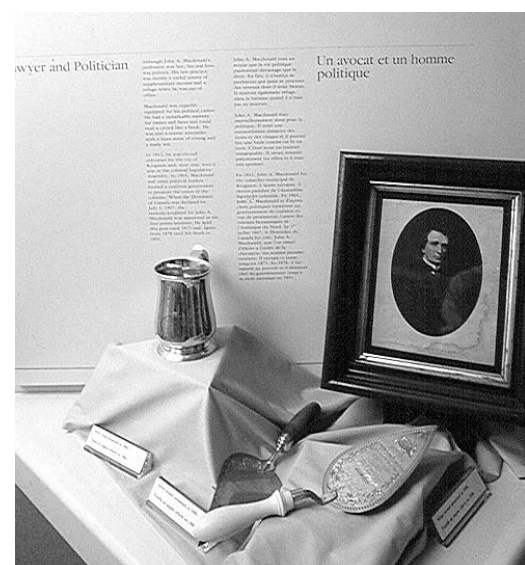
Expositions – Deux petites pièces au premier étage sont réservées à des expositions sur les travaux de restauration de l'édifice – le

thème de l'architecture néo-classique des lieux y est abordé – et sur les aspects sociaux de la Conférence de Charlottetown. On peut y admirer un tableau commandé à l'artiste Dusan Kadlec, représentant le grand bal donné durant la Conférence. Les visiteurs ont accès à ces pièces lorsque l'Assemblée ne siège pas; à d'autres moments, les pièces deviennent la salle de caucus de l'opposition et une petite cuisine.

Documents imprimés – Une brochure-guide procure de modestes renseignements sur les pièces situées au premier étage de Province House; les visiteurs peuvent la consulter et explorer les lieux par eux-mêmes. La brochure traite de la fonction judiciaire de l'édifice, de son architecture néo-classique et du thème de la Confédération. Une liste de questions style « chasse aux trésors » est distribuée aux enfants pour les aider à explorer Province House et à se familiariser avec les lieux.

Discussion

Le nombre parfois élevé de visiteurs durant l'été peut poser des problèmes sur le plan des communications. L'achalandage peut empêcher les visiteurs de ressentir un « sentiment d'appartenance » ou d'apprécier l'atmosphère de l'édifice. Les guides peuvent avoir de la difficulté à orienter les gens, à fournir



Détail de l'exposition sur le volet social de la Conférence de Charlottetown. Parcs Canada

de l'information et à transmettre les messages clés quand beaucoup de visiteurs arrivent en même temps.

Étant donné que Parcs Canada est en majeure partie responsable des services d'interprétation, les messages qu'il juge prioritaires (c.-à.d. ceux traitant de l'importance historique nationale de Province House) forment jusqu'ici l'essentiel du programme



L'une des pièces restaurées en montre, la bibliothèque. J. Butterill, 1995

d'interprétation offert sur les lieux. C'est ce qui ressort du *Visitor Satisfaction Survey*, 1999 (sondage sur la satisfaction des visiteurs, 1999) réalisé par Parcs Canada, selon lequel les visiteurs comprennent très bien l'importance nationale de Province House mais saisissent moins le fait que l'édifice est le deuxième plus ancien édifice législatif en fonction au Canada. Il n'empêche que, même si les raisons expliquant l'importance historique nationale de Province House sont intégrées à certains moyens ou au programme d'interprétation du lieu, une partie des thèmes peuvent ne pas être approfondis autant qu'ils pourraient l'être. Les visiteurs de Province House, plus particulièrement à l'automne et au printemps lorsque siège l'Assemblée, s'attendent à ce qu'on les informe sur le rôle de l'édifice en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et sur le processus démocratique comme ce serait le cas à d'autres assemblées législatives au Canada. Les visiteurs s'attendent à ce que les guides en sachent autant sur les deux fonctions de Province House et

à ce qu'ils puissent répondre à des questions variées.

Six pièces à l'extrémité ouest du rez-de-chaussée ont été restaurées avec le reste de l'édifice au début des années 1980. Le besoin qu'avaient la province et Parcs Canada d'un plus grand nombre de locaux à bureaux en 1991 a justifié la reconversion de ces pièces à leur première vocation. Les objets qui s'y trouvaient ont été déplacés dans d'autres pièces restaurées ou entreposés. Vu le besoin actuel de bureaux à Province House, on ne compte pas réintégrer les pièces restaurées à l'extrémité ouest du rez-de-chaussée au programme de mise en valeur du patrimoine pendant la durée du plan directeur.

Le Sondage sur la satisfaction des visiteurs indique que Province House répond aux attentes des visiteurs à l'égard des installations et des services offerts, bien que les répondants aient accordé une note moins élevée aux terrains qu'aux exposés des guides et aux services dispensés ou non par le personnel. Parmi les visiteurs qui ont assisté à la projection du vidéo, 80 % l'ont trouvé très intéressant, et un plus grand pourcentage encore ont jugé qu'il offrait une « très bonne » explication de l'importance historique nationale du lieu et du rôle important qu'a joué la Conférence de Charlottetown. Les répondants se sont dits favorables à l'idée d'offrir d'autres programmes d'interprétation, par exemple une visite guidée des terrains et des expositions interactives ainsi que des événements pour les enfants.

Parcs Canada a demandé que soit fait un examen de toutes ses activités de mise en valeur du patrimoine sur l'ensemble des lieux historiques nationaux ainsi qu'au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. Le document intitulé *Heritage Presentation Plan, Parks Canada, PEI Field Unit* (2001) (Plan de mise en valeur du patrimoine, Parcs Canada, Unité de gestion de l'Î.-P.-É.) offre une analyse succincte des activités courantes de mise en valeur du patrimoine à Province House. Brièvement, le vidéo, la restauration et les vignettes historiques présentées par la Troupe de la Confédération sont qualifiés d'activités fructueuses au sens où elles orientent les visiteurs et suscitent leur intérêt. Toutefois, il ressort du Plan de mise en valeur

du patrimoine que le fait d'orienter les visiteurs dès leur arrivée peut susciter chez eux une certaine confusion, qu'une partie de l'information diffusée doit être renouvelée (p. ex. les expositions sont désuètes, la brochure doit être améliorée) et que l'histoire de la Chambre de l'Assemblée législative n'est pas interprétée comme il se doit. Selon le Plan de mise en valeur du patrimoine, le fait d'offrir des visites guidées uniquement aux groupes organisés et de compter sur la projection du film comme principale source d'interprétation du lieu pour le reste des visiteurs peut représenter une lacune.

En général, le Plan de mise en valeur du patrimoine recommande l'utilisation de meilleures méthodes d'interprétation de l'édifice, l'usage des terrains aux fins d'orientation et d'interprétation, l'examen des moyens permettant d'améliorer les efforts de diffusion à l'échelle nationale et les efforts pour promouvoir l'authenticité du lieu. Les activités de mise en valeur du patrimoine offertes à Province House doivent être révisées en fonction d'autres attractions et de ce qui se fait sur d'autres lieux historiques qui communiquent des messages semblables, en fonction aussi des observations formulées dans le Plan de mise en valeur du patrimoine. Tout projet d'utilisation des terrains aux fins de la mise en valeur du patrimoine devrait être précédé d'une évaluation environnementale.

Parmi les publics cibles des activités de mise en valeur du patrimoine, mentionnons les suivants :

Groupes éducatifs

Il s'agit essentiellement de groupes d'élèves de l'Île-du-Prince-Édouard qui visitent Province House à l'automne et au printemps. Ils assistent aux séances de l'Assemblée législative pour se familiariser avec le rôle de Province House en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier, et le processus démocratique en général. Les groupes viennent aussi sur place pour comprendre l'importance historique nationale de Province House et s'informer sur l'histoire de la Confédération, ce qu'ils font souvent conjointement à une visite de la Salle des fondateurs ou d'autres attractions thématiques connexes. Il s'agit d'habitude d'élèves

des niveaux intermédiaire et secondaire accompagnés d'un professeur, qui s'attendent à vivre une expérience agréable, pratique, pertinente et guidée et peuvent chercher à obtenir de l'information avant et après leur visite. Ce ne sont pas les occasions qui manquent de rejoindre les groupes éducatifs partout au Canada au moyen de matériel et de programmes didactiques sur l'histoire de Province House.

Citoyens de l'île et résidents locaux

Les résidents de Charlottetown et des autres régions de l'Île-du-Prince-Édouard visitent Province House durant les périodes où siège l'Assemblée, principalement pour voir leurs représentants élus dans l'exercice de leurs fonctions et comprendre les rouages du gouvernement. Des citoyens de l'île viennent aussi sur place pour en savoir plus sur l'importance historique de Province House, son rôle en tant que siège permanent de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et son rôle dans la formation de la Confédération. Ce groupe souhaite avoir accès à la tribune du public de la Chambre de l'Assemblée législative, bénéficier d'un service d'interprétation dispensé par le personnel et obtenir de l'information sur les événements spéciaux. Il y aurait lieu d'encourager ce groupe à visiter plus souvent Province House, surtout en dehors de la saison estivale et plus particulièrement durant les périodes où siège l'Assemblée législative.

Voyageurs adultes indépendants

Les Canadiens et Canadiennes visitent Province House en raison surtout de l'importance historique nationale du lieu que l'on a qualifié de « Berceau de la Confédération »; ils viennent sur place comme des pèlerins à la recherche des origines de leur nation. Ils peuvent également visiter Province House en sa qualité de siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard parce qu'ils cultivent un vif intérêt pour l'assemblée législative de chaque province ou territoire et connaissent les subtiles différences de chacune. En général des voyageurs adultes, ces visiteurs sont renseignés et s'attendent à rencontrer un personnel bien informé en mesure de répondre à

une variété de questions. Ils aiment vivre une expérience authentique, informelle et à participation libre, et peuvent planifier une visite à n'importe quel moment durant l'année. Des efforts spéciaux devraient être faits pour encourager les francophones à visiter Province House.

Groupes familiaux

Des groupes familiaux, composés d'adultes et d'enfants d'âge scolaire, visitent souvent Province House pendant l'été lorsque les conditions météorologiques sont défavorables et qu'ils cherchent des activités divertissantes et éducatives offertes à l'intérieur. Les enfants peuvent inspirer les visites familiales après avoir entendu parler de Province House à l'école. Les familles veulent vivre des expériences stimulantes, obtenir de l'information adaptée à tous les âges et trouver des activités agréables pour les enfants.

Voyageurs en autocar, passagers de paquebots et autres voyages organisés

Les groupes de touristes composent une large proportion des visiteurs de Province House durant les mois d'été, et les personnes qui participent à des voyages organisés forment la majeure partie des visiteurs durant la saison automnale. Bénéficiant habituellement de la présence d'accompagnateurs et souvent composés de visiteurs plus âgés, ces groupes s'attendent à obtenir une visite guidée adaptée à leurs intérêts ainsi qu'à leur horaire. Les congressistes et les voyageurs d'affaires peuvent également faire partie de ce public, profitant d'une sortie au centre-ville de Charlottetown pour visiter Province House en compagnie de leurs collègues dans le cadre d'un voyage organisé ou seuls. Les groupes s'attendent à trouver un lieu confortable et familier ainsi que des services accessibles. Ils réservent habituellement à l'avance une visite guidée, pour laquelle des droits sont exigés. On a souligné que des améliorations peuvent être apportées à l'orientation de ces groupes de visiteurs et aux rapports entretenus avec eux.

Dignitaires de passage

Province House fait souvent partie de l'itinéraire des dignitaires de passage à

Charlottetown. Il s'agit de politiciens internationaux, de membres de la famille royale, de célébrités et de personnes reconnues pour leurs réalisations particulières. Dans le cadre d'une courte visite de l'édifice et des terrains, le personnel s'efforce d'informer les dignitaires de passage sur les fonctions de Province House, ses valeurs nationales, provinciales et autres valeurs.

Autres publics

Ce sont les personnes qui cherchent à obtenir de l'information sur Province House par l'entremise des médias traditionnels (p. ex. les documents imprimés) ou d'autres moyens de communication (p. ex. Internet). Ces publics comprennent les étudiants et les éducateurs qui souhaitent obtenir des renseignements d'intérêt national sur Province House (c.-à-d. son rôle dans l'histoire de la Confédération et sa place dans la famille des assemblées législatives provinciales et territoriales) ou d'intérêt provincial ou local (c.-à-d. des renseignements spécifiques sur les rouages du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ou sur le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard). Peuvent faire partie des autres publics les gens qui veulent s'informer sur Province House préalablement à une visite. Ce qu'ils cherchent, ce sont des renseignements clairs, bien structurés et qu'ils sont en mesure de comprendre. Souvent, ces groupes naviguent sur Internet et s'attendent à y trouver de l'information accessible, à jour et opportune ainsi que des liens vers des sites Web connexes et d'intérêt.

But

Veiller à ce que les messages sur l'importance nationale et les valeurs provinciales et autres valeurs de Province House soient communiqués aux publics sur place de façon efficace et en collaboration.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province renforceront les expériences offertes sur place qui évoquent un sentiment d'authenticité de Province House;
- Parcs Canada et la province examineront les recommandations formulées dans le Plan sur la mise en valeur du patri-

moine (2001) et, ensemble, établiront des priorités en vue de la mise en œuvre de ses recommandations pour renouveler la mise en valeur du patrimoine à Province House;

- Parcs Canada et la province veilleront ensemble à ce que les messages d'importance provinciale et nationale soient communiqués comme il convient aux visiteurs. Pour ce faire, il leur faudra :
 - s'assurer qu'un service adéquat dispensé par le personnel est offert aux visiteurs pendant toute l'année;
 - élaborer de nouveaux programmes et médias d'information sur les thèmes sous-représentés à l'heure actuelle, notamment le processus démocratique et la fonction judiciaire;
 - concevoir ensemble des documents d'information imprimés;
 - actualiser et améliorer les médias faisant partie de la programmation de mise en valeur du patrimoine non dispensée par le personnel, en envisageant le recours aux nouvelles technologies;
 - envisager et mettre à l'essai des mécanismes permettant d'utiliser les terrains aux fins d'orientation et de mise en valeur du patrimoine;
 - examiner les possibilités entourant une programmation innovatrice pour les enfants;
 - collaborer avec d'autres groupes et organismes en ce qui a trait à l'offre d'une programmation dispensée par le personnel et l'organisation d'événements spéciaux.

B. Mise en valeur du patrimoine et diffusion à l'extérieur du lieu

Chaque année, de nombreuses demandes sont présentées, surtout par des étudiants, en vue d'obtenir des imprimés et de l'information sur Province House en tant que lieu historique national et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. On y répond le mieux possible en faisant parve-

nir l'information demandée ou en donnant l'adresse des sites Web pertinents de Parcs Canada, du gouvernement de la province et de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard⁶. Internet est une source vitale d'information pour les publics non-visiteurs qui souhaitent en savoir plus sur les fonctions et l'histoire de Province House. Les sites Web sont interreliés et sans cesse améliorés. Le vidéo intitulé *Un rêve extraordinaire* est un outil important pour faire connaître l'importance nationale de Province House. Il est largement distribué, s'accompagne d'un guide pour les enseignants et est recommandé parmi d'autres ressources pédagogiques. Le président de l'Assemblée législative donne des exposés dans les écoles; Parcs Canada est en voie de créer et de mettre à l'essai un programme sur Province House et la Confédération pour les élèves de huitième année.

Discussion

Les efforts de diffusion et de mise en valeur du patrimoine à l'extérieur du lieu permettent aux Canadiens et aux Canadiennes qui ne peuvent pas visiter Province House de « voir » et « d'explorer » le lieu grâce à la technologie virtuelle et d'autres moyens. Tout le monde peut ne pas pouvoir se rendre à Province House, par contre tous les Canadiens et toutes les Canadiennes devraient avoir l'occasion de se familiariser avec l'importance nationale, les valeurs provinciales et autres valeurs du lieu historique. Les nouveaux médias créent des possibilités d'innovation concernant la diffusion des messages importants, et les sites Web gérés par l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et Parcs Canada procureront une occasion unique de joindre l'ensemble de la population canadienne.

Les programmes éducatifs, conçus en collaboration avec les éducateurs provinciaux, régionaux et nationaux, seront un autre moyen de s'assurer que les messages clés au sujet de Province House et ses diverses

⁶ Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard : www.assembly.pe.ca

Province de l'Île-du-Prince-Édouard : www.gov.pe.ca

Parcs Canada : www.pc.gc.ca (cliquer sur les liens vers le LHNC Province House)

fonctions sont compris. Ces programmes s'avéreront particulièrement utiles pour joindre un plus grand nombre d'insulaires d'âge scolaire, pour qui Province House a non seulement une importance nationale mais aussi une importance par rapport à l'histoire de l'île et de son gouvernement moderne.

But

Veiller à ce que l'importance nationale, les valeurs provinciales et autres valeurs de Province House soient communiquées de façon efficace aux publics non-visiteurs.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province amélioreront le contenu informatif des sites Web sur Province House et ses diverses fonctions, veilleront à y diffuser des renseignements à jour et précis et s'assureront qu'ils comportent des liens vers d'autres sites pertinents.
- Parcs Canada et la province veilleront à ce que des documents d'information pertinents soient disponibles sur demande, surtout aux fins éducatives et pour les gens qui souhaitent obtenir de l'information avant et après leur visite.
- Parcs Canada et la province collaboreront avec les éducateurs provinciaux, régionaux et nationaux à l'élaboration d'une programmation et de ressources pédagogiques pertinentes de sorte que les enfants d'âge scolaire comprennent mieux l'importance de Province House.

C. Relations extérieures

Chaque année, Province House accueille près de 135 000 visiteurs, intéressés tant par l'importance historique nationale du lieu que ses fonctions en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Province House reçoit plus de visiteurs que les autres assemblées législatives et bien d'autres lieux historiques nationaux au Canada atlantique. Le sondage sur la satisfaction des visiteurs réalisé par Parcs Canada en 1999 révèle que pour la plupart des répondants il s'agissait d'une première visite, et pour le tiers d'entre eux, d'une escale imprévue à leur itinéraire de voyage. La plupart des visiteurs

ont dit avoir consulté les sources d'information touristique traditionnelles pour en savoir plus sur Province House, faisant référence le plus souvent aux guides ou brochures touristiques, aux centres d'information touristique, aux amis et membres de la famille.

La promotion et le marketing de Province House peuvent contribuer à susciter des attentes chez les visiteurs et à gérer le taux de fréquentation. Ces activités sont menées essentiellement par Parcs Canada. L'Agence dispose d'un budget limité pour promouvoir ou publiciser de façon indépendante les attractions patrimoniales qu'il administre sur l'Île-du-Prince-Édouard, dont Province House. Des médias écrits et électroniques bilingues (p. ex. le site Web et les *Guides touristiques* de Parcs Canada) servent à sensibiliser la population à la culture et au patrimoine de la province.

D'autres efforts promotionnels profitent indirectement à Province House. Bien que Tourism PEI (le ministère du tourisme de la province) ne mène pas spécifiquement d'activités de marketing et de promotion de Province House, le ministère et d'autres organismes, lieux et attractions utilisent largement l'image de Province House pour promouvoir l'Île-du-Prince-Édouard et Charlottetown en tant que « Berceau de la Confédération ». Parmi les publications existantes, mentionnons le guide touristique provincial, les publications touristiques hebdomadaires pour la province et la ville de Charlottetown, la Commission de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard et le Festival des Pères, le *National Travel Trade Directory* et le *Media Marketplace*. La province et les autres intervenants qui mettent en valeur le thème de la Confédération ont invité Parcs Canada à revoir le matériel publicitaire pour s'assurer que l'information et les messages diffusés sont exacts.

Discussion

Province House est bien placé pour tirer parti du thème promotionnel largement utilisé qu'est celui du « Berceau de la Confédération », puisque c'est dans l'édifice même que se sont réunis les Pères de la Confédération. Cependant, bien qu'il y ait

des avantages à ce que d'autres lieux et organismes utilisent l'image de Province House pour promouvoir le thème du « Berceau de la Confédération », Parcs Canada et les Bureaux du greffier et du président de l'Assemblée législative ont peu de contrôle en bout de ligne sur les messages ou l'information diffusés à propos du lieu historique. Ce que Province House a d'unique à offrir peut ne pas être pris en compte, ou encore les gens peuvent être induits en erreur par l'information et les histoires publiées sur la Confédération et en être saturés avant même d'arriver à Province House. Parcs Canada et la province doivent travailler avec les autres organismes touristiques et de mise en valeur du patrimoine pour s'assurer qu'ils comprennent le rôle unique et authentique de Province House dans l'histoire de la Confédération, de sorte que ces organisations puissent à leur tour aider les visiteurs à mieux comprendre ce rôle.

Parcs Canada et la province doivent faire connaître Province House comme une destination « à ne pas manquer » auprès de ceux et celles qu'intéressent la Confédération canadienne et le processus démocratique au Canada. Il faudrait encourager les gens à visiter Province House en dehors de la saison estivale, surtout durant les périodes où siège l'Assemblée. Les relations extérieures devraient avoir pour but surtout d'accroître le taux de fréquentation parmi les groupes sous-représentés à l'heure actuelle, notamment les résidents et résidentes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires.

Parcs Canada doit également mieux positionner Province House parmi le groupe des lieux historiques nationaux qui se trouvent à proximité les uns des autres au centre-ville historique de Charlottetown (c.-à-d. le LHNC de la cathédrale basilique catholique St. Dunstan, le LHNC du district historique de la rue Great George et le LHNC du Centre-des-Arts-de-la-Confédération). Les visiteurs qui cultivent un intérêt pour Province House et son importance historique nationale peuvent vouloir visiter d'autres lieux d'importance nationale et songer, qu'ensemble, ils forment une destination attrayante. Parcs Canada devrait travailler avec les propriétaires et

administrateurs d'autres lieux historiques de même qu'avec les parties intéressées pour s'assurer qu'ils diffusent en collaboration des messages cohérents sur ces lieux historiques et que leurs efforts sont mutuellement avantageux.

But

Promouvoir Province House auprès des visiteurs éventuels pour créer chez eux les attentes pertinentes par rapport à leur visite et leur bien faire comprendre le rôle de Province House dans l'histoire du « Berceau de la Confédération » et le plus vaste réseau des lieux historiques nationaux, ainsi que sa fonction permanente de siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province continueront de travailler avec les autres organismes qui mènent des activités de promotion et de marketing de l'Île-du-Prince-Édouard, de Charlottetown et de Province House pour s'assurer qu'ils comprennent l'unicité de Province House et diffusent des messages pertinents à son sujet.
- Parcs Canada et la province amélioreront le contenu informatif des sites Web sur Province House et ses diverses fonctions, veilleront à y diffuser des renseignements à jour et précis et s'assureront qu'ils comportent des liens vers d'autres sites pertinents.
- Parcs Canada et la province communiqueront, là où c'est possible, de l'information sur les relations de travail positives et efficaces entre la province et le gouvernement fédéral que traduit Province House.
- Parcs Canada et la province prendront des mesures pour accroître le taux de fréquentation de Province House et orienteront leurs efforts en ce sens vers les groupes actuellement sous-représentés, notamment les résidents et résidentes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires.
- Parcs Canada travaillera avec les propriétaires et administrateurs des autres lieux historiques nationaux au centre-ville de Charlottetown pour promouvoir Province House comme faisant partie d'un groupe

de lieux historiques nationaux qui présente un attrayant collectif en tant que destination.

D. Collaboration et partenariats

La protection et la mise en valeur du patrimoine de Province House sont possibles grâce aux efforts concertés et bien planifiés de la part de la province et de Parcs Canada. Province House qui, à ce jour, demeure le siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, est la propriété de la province. Parcs Canada s'est engagé dans un contrat officiel et à long terme à protéger et à communiquer l'importance nationale de Province House au nom de la province⁷, d'où la présence de l'Agence sur place. La province et Parcs Canada partagent une vision du lieu. Les rapports qu'ils entretiennent peuvent être qualifiés de collaboration de première importance à Province House.

La mise en valeur du patrimoine et les services offerts à ce chapitre à Province House bénéficient de la collaboration d'autres groupes et organisations. L'un des partenariats les plus connus qu'a créés Parcs Canada est sans doute celui avec Parks & People Association Inc., une organisation enregistrée sans but lucratif qui apporte son soutien à Parcs Canada dans la protection, la mise en valeur du patrimoine et la promotion du parc national et des lieux historiques nationaux à l'Île-du-Prince-Édouard. À Province House durant la saison estivale, l'organisation gère une boutique de cadeaux aménagée dans l'espace alloué sur place à Parcs Canada. L'Agence a également tissé des liens avec la Commission de la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, qui parraine la Troupe de la Confédération, ce groupe d'animateurs en costume d'époque qui présentent d'autres volets hauts en couleur de la programmation dispensée par le personnel sur les terrains de Province House.

Des rapports ont également été créés avec d'autres organisations qui oeuvrent dans les domaines de l'aménagement urbain, de la sauvegarde du patrimoine et du développement des attractions patrimoniales au centre-ville de Charlottetown. Province House est

le centre de célébrations communautaires et d'autres événements, et l'édifice, un point de repère visible du centre-ville historique, d'où sa collaboration aux efforts investis dans le renouvellement et la planification de l'aménagement de ce secteur. Le personnel de Province House se tient au courant des initiatives concernant le centre-ville historique de Charlottetown qui sont susceptibles d'avoir



Parks & People Association Inc. gère une boutique de cadeaux à Province House. Parcs Canada, 2001

des répercussions sur Province House. Le personnel de Parcs Canada, pour sa part, est consulté sur des questions de rigueur historique dans le cadre de projets de développement d'autres attractions sur le thème de la Confédération, comme ce fut le cas pour la Salle des fondateurs.

Province House, en tant que siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, est étroitement lié à la famille des édifices législatifs au Canada. Le personnel des Bureaux du greffier et du président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard entretient des relations fonctionnelles avec le personnel d'autres législatures provinciales et territoriales. Le personnel de Parcs Canada assiste aux réunions nationales des fournisseurs de services et des interprètes des assemblées législatives.

⁷ Voir la section 1.4 pour obtenir plus de détails sur le *Contrat de location* et l'*Entente à frais partagés sur l'entretien*.

Discussion

Les relations de travail provinciales-fédérales positives qu'entretiennent la province et Parcs Canada doivent être mieux expliquées à ceux et celles qui peuvent ne pas comprendre l'accord commun. La nature et les motifs de l'entente à long terme visant Province House doivent être communiqués lorsque l'occasion propice se présente.

Les efforts, nouveaux ou renouvelés, au chapitre de la mise en valeur du patrimoine seraient soutenus par une plus ample collaboration avec d'autres organismes ou organisations. Il faut étudier les possibilités d'organiser des événements spéciaux à l'intérieur de l'édifice ou sur les terrains adjacents, et envisager d'autres façons de transmettre les messages à l'aide d'une programmation offerte sur les terrains entourant Province House. Des modèles sont offerts par d'autres assemblées législatives (p. ex. thé et visite guidée en l'honneur de la reine Victoria, visites spécialisées et événements en soirée à l'Assemblée législative de l'Ontario) et d'autres lieux historiques nationaux (p. ex. cérémonie du thé au site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie, dans la ville de Québec). Tout projet d'utilisation nouvelle ou améliorée de l'édifice ou des terrains adjacents aux fins d'événements spéciaux ou d'interprétation devrait être évalué pour en examiner les incidences possibles sur l'environnement.

Parcs Canada et la province doivent continuer de travailler avec les autres organismes touristiques et de mise en valeur du patrimoine qui font la promotion du thème du « Berceau de la Confédération » pour s'assurer, dans un premier temps, que toutes les parties comprennent bien le rôle unique qu'a joué Province House en tant que site des réunions de la Confédération, et dans un deuxième temps, que des renseignements précis sont communiqués et que les efforts pour informer les visiteurs sont cohérents et mutuellement avantageux.

D'autres rapports pourraient être améliorés. Puisque Province House est un lieu que visitent bien des groupes d'élèves, les éducateurs de Charlottetown et des autres régions de l'île de même que le ministère de l'Éducation de la province pourraient être considérés d'éventuels partenaires dans l'éla-

boration d'une programmation qui réponde aux besoins pédagogiques. Il est peut-être possible de consolider les liens entre Province House et les autres assemblées législatives au Canada atlantique, surtout en ce qui a trait à l'élaboration de documents de promotion et d'interprétation coordonnés qui puissent servir à tous.

But

Continuer de travailler en collaboration avec les groupes et les particuliers, et d'établir de nouveaux rapports qui favorisent la protection, la mise en valeur du patrimoine et la promotion de Province House en tant que lieu historique national et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province continueront d'incarner une relation de travail fédérale-provinciale positive et efficace, en tant que principaux collaborateurs dans la protection, la mise en valeur du patrimoine et la promotion de Province House.
- Parcs Canada et la province continueront de travailler avec d'autres organisations intéressées à préserver le patrimoine ainsi que les autres valeurs de Province House et à communiquer les messages importants à son sujet.
- Parcs Canada et la province collaboreront avec d'autres groupes et organismes dans le cadre d'initiatives de mise en valeur du patrimoine et d'événements spéciaux.
- Parcs Canada et la province continueront de travailler avec les organismes qui mènent des activités de promotion et de marketing de l'Île-du-Prince-Édouard et de Charlottetown pour qu'ils comprennent bien l'unicité de Province House et communiquent les messages pertinents à son sujet.
- Parcs Canada et la province travailleront avec les éducateurs provinciaux, régionaux et nationaux pour élaborer des ressources didactiques et une programmation pertinentes qui aident les enfants d'âge scolaire à mieux comprendre les diverses fonctions de Province House.
- Parcs Canada et la province étudieront les possibilités de travailler avec les autres

assemblées législatives en vue d'élaborer des ressources ou d'entreprendre des activités conjointes de promotion qui sont mutuellement avantageuses.

4.3 VISITEURS ET SERVICES AUX VISITEURS

Visiteurs

Le nombre de personnes qui ont visité l'Île-du-Prince-Édouard s'est accru après l'ouverture du Pont de la Confédération en 1997. Au cours des dix dernières années, environ 135 000 visiteurs se sont présentés annuellement à Province House; le taux de fréquentation a atteint un sommet de 170 000 visiteurs en 1999. Environ 88 309 personnes ont visité Province House en 2003. Comme on peut s'y attendre, les visiteurs sont les plus nombreux durant la période estivale (quelque 39 000 visiteurs par mois en juillet et août). Les autocaristes et les croisiéristes sont les industries touristiques qui amènent le plus de visiteurs à l'automne et pendant les mois d'hiver. Les personnes qui visitent Province House pendant l'hiver sont principalement des groupes d'élèves, des congressistes de passage dans la ville et des personnes qui assistent aux séances de l'Assemblée législative. Les voyageurs indépendants et les groupes non commerciaux ne paient pas de droits d'entrée. Cette mesure est conforme à la tradition voulant qu'aucun édifice d'assemblée législative au Canada n'exige de droits d'entrée, bien qu'en général les visiteurs des autres lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada n'en soient pas exemptés. Les groupes commerciaux doivent payer des droits d'entrée, par personne, pour bénéficier du service amélioré qui leur est offert.

Des données détaillées sur l'ensemble des visiteurs ne sont pas recueillies, mais la composition démographique des répondants au sondage sur la satisfaction des visiteurs (1999) peut nous donner une certaine idée de qui ils sont. Les trois quarts des visiteurs venaient du Canada, tandis que la majorité des autres visiteurs venaient des États-Unis. Plus de la moitié des répondants formaient des groupes composés d'adultes seulement, alors qu'un tiers étaient accompagnés d'enfants de moins de seize ans.

Province House attire beaucoup de visiteurs qui viennent dans le cadre d'un voyage organisé. De tels groupes demandent souvent des services particuliers, par exemple une visite adaptée aux intérêts particuliers de leurs membres. Au cours des dix dernières années, Province House a accueilli en moyenne 630 groupes de visiteurs annuellement, surtout aux mois de juillet et d'août, et plusieurs même en septembre. Sur les 497 groupes de visiteurs en 2003, Province House a accueilli 123 groupes scolaires (3 285 élèves), et 350 autocars (15 150 passagers).

Services aux visiteurs

Outre des activités de mise en valeur du patrimoine et un service d'information, les visiteurs de Province House ont accès à une boutique de cadeaux et à des toilettes. Du mois de mai au mois d'octobre, Parks & People Association Inc. gère une petite boutique de cadeaux aménagée au rez-de-chaussée dans l'espace alloué à Parcs Canada. Les recettes générées par la boutique servent à financer les programmes qui soutiennent les activités de Parcs Canada partout sur l'île, sous la direction du conseil d'administration de Parks and People Association Inc. On ne vend pas de rafraîchissements à la boutique de cadeaux ni ailleurs sur le site, mais les visiteurs peuvent s'abreuver aux fontaines dans les toilettes publiques à chaque étage de l'édifice et acheter des rafraîchissements dans les magasins et les restaurants des environs. Il y a des fauteuils dans la salle de cinéma et des bancs au rez-de-chaussée; ce sont les seuls endroits où les gens peuvent s'asseoir à l'intérieur de l'édifice.

Les places assises, l'accès et l'orientation sont des points à considérer relativement aux services aux visiteurs sur les terrains de Province House. Des bancs ont été installés un peu partout dans Queen Square. Les visiteurs ne peuvent pas garer leur voiture sur place, par contre il y a des places de stationnement sur la rue et des parcs de stationnement commercial dans les environs. Les autobus peuvent se garer sur la rue Richmond près de l'entrée sud de l'édifice. Les visiteurs handicapés peuvent appeler et demander à l'avance l'autorisation d'utiliser l'entrée officielle. Des panneaux installés en permanence

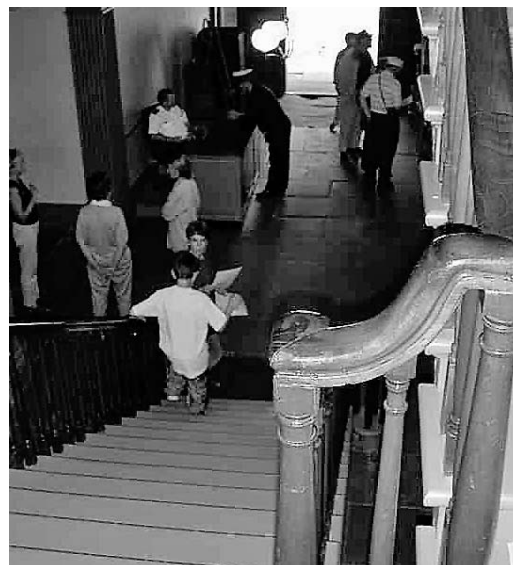
aux entrées sur les rues Grafton et Richmond identifient le lieu historique et expliquent brièvement l'importance de Province House. Des panneaux plus récents installés sur les marches des deux entrées fournissent plus de précisions sur les heures d'ouverture et les services offerts. Durant l'été, un tableau-annonce est placé sur les terrains du côté de la rue Grafton pour encourager les visiteurs à franchir les portes de l'édifice.

La plupart des aires de l'édifice sont accessibles aux visiteurs et au personnel handicapés, bien que la conception de l'édifice pose certaines difficultés à cet égard. Un ascenseur s'arrête au rez-de-chaussée, aux premier et deuxième étages, mais le circuit hydraulique de levage ne permet pas de prolonger le service jusqu'au sous-sol. Une rampe a été intégrée aux marches de pierre du côté nord de l'édifice. Des ajustements sont faits, là où c'est possible, pour permettre l'accès des fauteuils roulants, et un fauteuil roulant manuel est gardé sur place.

Discussion

En général, les services aux visiteurs conviennent à l'expérience de séjour envisagée compte tenu du taux de fréquentation de Province House. Les points forts et les lacunes des services ont déjà été relevés dans le cadre d'examen et de sondages auprès des visiteurs. Plus récemment, les répondants au sondage sur la satisfaction des visiteurs (1999) ont accordé une note moins élevée aux panneaux signalisateurs sur place et à la boutique de cadeaux qu'à d'autres services (notamment les services d'interprétation ou d'information). En général, les répondants ont qualifié leur visite d'éducative, mais d'expérience peu satisfaisante pour les enfants. Outre ces observations, le personnel considère que les endroits réservés au stationnement des autobus sur la rue Richmond, qui est une voie à sens unique, posent un problème puisque les visiteurs doivent descendre sur la rue plutôt que sur le trottoir.

Les visiteurs doivent être mieux orientés vers l'édifice et les terrains de Province House au début de leur visite. Les panneaux de signalisation installés en permanence sur le lieu sont incolores, désuets et endommagés; les visiteurs ne sont pas bien dirigés vers



Entrée de Province House pendant la saison touristique. *Parcs Canada, 2001*

les entrées de l'édifice. Le service d'orientation devrait préparer les visiteurs à ce qui les attend durant leur visite et les informer des messages importants sur chacune des fonctions de l'édifice. Les visiteurs devraient disposer de suffisamment de temps, d'espace pour circuler et d'information durant leur visite pour être inspirés par les lieux et en garder de vives impressions. Les visiteurs devraient pouvoir partir avec des souvenirs concrets de Province House s'ils le désirent.

C'est durant l'été que Province House reçoit le plus grand nombre de visiteurs. À cette période de l'année, le personnel peut être débordé et l'achalandage peut empêcher les visiteurs de ressentir ce qu'évoquent les lieux. Le reste de l'année, surtout l'hiver et au printemps, le taux de fréquentation est peu élevé. Il a été établi que pendant ces périodes, plus particulièrement lorsque siège l'Assemblée, le lieu pourrait accueillir un plus grand nombre de visiteurs. Il faudrait surveiller les tendances de l'utilisation par les visiteurs afin de minimiser le dégradation des ressources culturelles de Province House, et évaluer les incidences que pourrait avoir sur l'environnement l'utilisation des terrains aux fins d'un service d'orientation additionnel. Les groupes sous-représentés, notamment les résidents et résidentes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires



Plaques de la CLMHC commémorant les Pères de la Confédération, à Queen Square. *Parcs Canada, 2001*

pourraient être encouragés à visiter Province House durant ces périodes.

But

Offrir un niveau acceptable de services aux visiteurs et gérer le taux de fréquentation de Province House de sorte que l'année durant, tous les visiteurs puissent vivre une expérience éducative, agréable et inspirante.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province continueront d'offrir un niveau adéquat de services aux visiteurs de Province House en conciliant les attentes à cet égard et le respect de l'intégrité commémorative et des exigences en matière de sécurité.
- Si le projet de restructuration de Queen Square est initié par les propriétaires fonciers, Parcs Canada et la province les encourageront à tenir compte dans la réalisation des travaux de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs, de la tenue de cérémonies et de l'aménagement d'accès propices aux autocars, aux visiteurs handicapés et aux véhicules d'urgence.
- Parcs Canada et la province prendront des mesures pour accroître le taux de fréquentation de Province House et orienteront leurs efforts en ce sens vers les groupes actuellement sous-représentés, notamment les résidents et résidentes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires.
- Parcs Canada et la province continueront de s'efforcer de répondre aux besoins de tous les visiteurs en matière d'accessibi-

lité en prenant soin de modifier le moins possible la structure originale de l'édifice.

- Parcs Canada et la province s'efforceront d'améliorer l'expérience des visiteurs en gérant les tendances de l'utilisation par les visiteurs et en étudiant la possibilité d'étendre le service d'orientation.
- Parcs Canada et la province envisageront différentes possibilités entourant une programmation innovatrice pour les enfants.

4.4 OPÉRATIONS ET ADMINISTRATION

Les rapports qu'entretiennent Parcs Canada et la province à l'égard de l'exploitation et de l'administration de Province House sont décrits dans *l'Entente à frais partagés sur l'entretien*. Le document fournit des précisions sur les aires communes et l'espace qu'occupe chacune des parties, leurs responsabilités respectives et les coûts à assumer proportionnellement à l'espace occupé. *L'Entente à frais partagés sur l'entretien*, révisée périodiquement, reflète les modifications apportées aux modalités d'occupation et d'utilisation de Province House ou les changements concernant le partage des responsabilités.

Utilisation de l'espace – La superficie de Province House est divisée en zones réservées exclusivement soit aux fonctions de l'Assemblée législative (p. ex. : Chambre de l'Assemblée, bureaux), soit aux fonctions de l'édifice en tant que lieu historique national (p. ex. : cinéma, salle de la Confédération) et en aires communes (p. ex. : corridors, toilettes, salles de réunions). Les plans d'étage annexés à *l'Entente à frais partagés sur l'entretien* fournissent des détails sur la répartition de l'espace.

La majorité des pièces à Province House servent présentement à l'une ou l'autre des deux fonctions de l'édifice, sinon aux deux. Les bureaux sont tous occupés et l'utilisation de ces espaces ne pourra être remise en question pendant la durée du plan directeur. Cependant, l'utilisation de certains espaces non réservés à des bureaux peut être réexaminée au moment de réviser *l'Entente à frais partagés sur l'entretien* de sorte à établir les meilleures modalités d'occupation possibles de l'espace limité que procure Province House. Les parties de l'édifice qui pourraient mériter une attention particulière sont le sous-sol, la

salle de cinéma et le poste de guide au rez-de-chaussée, les salles d'exposition/de caucus de l'opposition au premier étage, et la salle des médias au deuxième étage.

Terrains – L'Entente à frais partagés sur l'entretien précise que, parmi les « autres services » prévus, l'entretien du terrain (p. ex. plantation, tonte du gazon) est la responsabilité de Parcs Canada. L'entretien de Queen Square est une responsabilité que partagent présentement Parcs Canada et le Centre des arts de la Confédération. Il n'y a pas d'entente officielle qui décrive en détails leurs responsabilités respectives. Le fait que les lieux soient bien entretenus est attribuable à une franche communication et aux efforts de coopération entre les deux parties.

Sécurité – Les mesures de sécurité en vigueur à Province House respectent les critères de sécurité élevée qui ont été établis pour une assemblée législative (plus particulièrement après l'explosion d'une bombe à Province House en 1995), lesquels sont plus rigoureux que les exigences applicables aux autres lieux historiques nationaux. Parmi les mesures de sécurité adoptées, mentionnons l'installation de caméras sur le périmètre extérieur de l'édifice, ainsi que de caméras et de détecteurs de mouvement à l'intérieur; les visiteurs doivent inscrire leur nom dans un registre et leurs sacs sont inspectés pendant les périodes où siège l'Assemblée. Portée des mesures de sécurité :

- assurer la sécurité personnelle des membres de l'Assemblée législative, du personnel et des visiteurs;
- mettre à jour les plans d'intervention d'urgence et d'évacuation ainsi que les procédures connexes;
- protéger l'intérieur et l'extérieur de l'édifice, ainsi que les objets historiques qu'il abrite.

Discussion

En général, les activités entourant l'exploitation et l'administration de Province House sont bien structurées et bien gérées. Les besoins en matière de sûreté et de sécurité à Province House sont pris en compte et satisfaits. Cependant, certains secteurs de l'exploitation et de l'administration des lieux

pourraient bénéficier de modalités plus officielles à cet égard.

L'Entente à frais partagés sur l'entretien qui existe entre Parcs Canada et la province continuera de servir de mécanisme permettant aux deux parties d'établir les modalités de co-occupation de l'édifice ainsi que la répartition des responsabilités et des coûts. L'Entente pourrait toutefois décrire plus clairement les mécanismes pertinents qui régissent les processus de codécision à Province House et la façon de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce plan directeur. La prévision de mécanismes à long terme régissant les interventions en collaboration serait intégrée aux futures révisions de l'Entente à frais partagés.

La responsabilité liée à la réfection et à la restructuration de Queen Square, celle concernant l'entretien des lieux ainsi que les obligations sous-jacentes ne sont pas clairement définies. Il en est ainsi du fait que plusieurs propriétaires fonciers sont concernés et que l'espace est utilisé par plusieurs, du fait aussi de la proximité des occupants de Queen Square. Or, les propriétaires fonciers et les occupants de Queen Square auraient avantage à disposer d'une entente plus officielle sur la répartition des responsabilités et des coûts liés à l'entretien et à la réfection, y compris la restructuration de Queen Square. Parcs Canada devrait collaborer à l'élaboration d'une telle entente, sur l'invitation des propriétaires fonciers. Toute intervention de Parcs Canada et de la province à l'égard des terrains et d'autres activités liées à l'entretien et à la réfection des lieux devrait être décrite dans un document portant sur la gestion de l'ensemble de Queen Square qui implique tous les propriétaires fonciers. Une évaluation des incidences environnementales devrait précéder les efforts visant la restructuration ou le réaménagement de Queen Square, ou les changements envisagés aux modalités d'entretien.

But

Assurer une approche concertée, efficiente et efficace à l'égard de l'exploitation et de l'administration de Province House et des terrains de la propriété.

Orientation de gestion

- Parcs Canada et la province continueront de préciser la répartition des responsabilités et des coûts visant Province House au moyen de *l'Entente à frais partagés sur l'entretien*. Le document sera révisé à la satisfaction des deux parties et au moment opportun pour refléter les changements énoncés dans le présent plan directeur, incluant sans toutefois s'y limiter :
 - les mécanismes ou méthodes favorisant la prise de décisions opportunes;
 - les mécanismes favorisant une intervention conjointe, opportune et pertinente pour réaliser les travaux d'entretien et les réparations que nécessite l'édifice;
 - les rôles, responsabilités et répartition des coûts associés aux projets de réfection;
 - l'utilisation de l'espace;
 - les rôles, responsabilités et répartition des coûts associés à la mise en valeur du patrimoine et aux services aux visiteurs.
- Parcs Canada et la province travailleront avec les propriétaires fonciers de Queen Square pour définir et formaliser leurs rôles et responsabilités visant l'entretien et les réparations, la réfection et la restructuration des lieux ainsi que les obligations sous-jacentes. Si le projet de restructuration de Queen Square est initié par les propriétaires fonciers, Parcs Canada et la province les encourageront à tenir compte dans la réalisation des travaux de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs, de la tenue de cérémonies et de l'aménagement d'accès propices aux autocars, aux visiteurs handicapés et aux véhicules d'urgence.
- Parcs Canada et la province continueront de mettre à jour, au besoin, les plans et les mesures en matière de sûreté et de sécurité.

5.0 Évaluation d'incidences et évaluation environnementale

Le plan directeur pour Province House a été évalué en tenant compte des incidences que pourraient avoir les stratégies et les mesures proposées sur l'intégrité commémorative du lieu historique de même que sur l'environnement naturel qui en définit le contexte – pour le texte intégral du rapport final publié en 2003, voir le document intitulé *Environmental Assessment of Province House National Historic Site of Canada and Seat of the Legislative Assembly of Prince Edward Island Management Plan* (Évaluation environnementale du plan directeur du lieu historique national du Canada Province House et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard). L'évaluation environnementale a été réalisée conformément aux instructions fournies dans les documents intitulés *Directive de gestion 2.4.2 –Évaluation des impacts* (Parcs Canada, 1998), *Guide sur l'évaluation environnementale des plans directeurs* (Parcs Canada, 2000), *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes* (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993), et *Procédures du ministère du Patrimoine canadien pour assurer le respect de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (Parcs Canada, 1996). Le personnel de l'Unité de gestion a procédé à un examen environnemental préalable des lignes directrices proposées en matière de gestion avant qu'elles soient rendues publiques. Une évaluation environnementale finale a été réalisée au terme du processus de rédaction du plan directeur de sorte à pouvoir incorporer les changements nécessaires au document définitif.

Il ressort de l'évaluation environnementale qu'aucune des mesures proposées dans le plan directeur n'aura d'incidences négatives sur l'environnement naturel des terrains entourant Province House, ou ne compromettra l'intégrité commémorative du lieu. Le

volet de l'évaluation environnementale qui consiste à mesurer le « stress » et les incidences négatives ou positives que pourraient avoir les mesures proposées révèle qu'aucune d'entre elles n'exercera un stress sur le lieu, et qu'en fait, un grand nombre contribueront à assurer l'intégrité commémorative de Province House et avantageront son contexte physique, Queen Square.

Bien que les mesures proposées dans ce plan directeur ne nécessitent aucune mesure d'atténuation, il ressort du rapport d'évaluation :

- que toutes les activités prévoyant la participation du personnel de Parcs Canada ou bénéficiant du financement de l'Agence Parcs Canada devront être assujetties à une évaluation environnementale spécifique; l'exercice peut inclure les services à frais partagés, la restructuration des terrains de Queen Square et toute utilisation nouvelle des terrains aux fins d'orientation et d'interprétation (nécessitant dans les deux cas l'offre de nouveaux services, avec pour résultat une utilisation accrue des terrains par les visiteurs);
- qu'une attention particulière doit être accordée aux incidences que peuvent avoir sur les terrains de Queen Square un projet de restructuration ou la prestation de services d'orientation supplémentaires ou d'autres services, surtout si l'on ne connaît pas véritablement le nombre de visiteurs et leurs tendances d'utilisation.

À l'avenir, si des travaux doivent être réalisés, une évaluation environnementale propre à chaque projet devra être réalisée conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

6.0 Mise en œuvre

Le plan directeur pour Province House se veut un guide stratégique d'une durée de dix à quinze ans (à réviser tous les cinq ans) à l'intention des gestionnaires. Un budget et des plans de travail annuels encadreront la mise en œuvre de l'orientation de gestion proposée. La mise en œuvre du plan directeur sera la responsabilité du directeur de l'Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard avec la participation appropriée de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

La mise en œuvre des mesures proposées dans le plan directeur pour Province House, une fois approuvé, dépend des ressources financières disponibles. Dans le cas de Province House, aucun changement en profondeur n'est envisagé à l'égard des pratiques courantes de protection et de mise en valeur du patrimoine, des installations et des services pour les visiteurs ou de l'exploitation et de la gestion du lieu en général. Dans le cadre de l'orientation de gestion proposée, il faut notamment officialiser le processus de prise de décisions concernant les travaux d'entretien et de réparation jugés prioritaires pour l'édifice comme tel, et adopter un mécanisme amélioré de prise de décisions concernant l'entretien et la réparation des terrains. Les possibilités entourant le service d'orientation et l'utilisation des terrains aux fins de la mise en valeur du patrimoine, la collaboration avec les éducateurs en vue d'élaborer un matériel didactique, l'amélioration des sites Web com-

binée aux autres améliorations à apporter à la mise en valeur du patrimoine seront étudiées. De plus, la collaboration des partenaires sera sollicitée pour cerner, évaluer et organiser les événements spéciaux et les activités de mise en valeur du patrimoine qui conviennent.

Les mesures prioritaires sont décrites dans le tableau ci-dessous. L'accent a été mis sur les activités qui devraient être réalisées au cours des trois premières années suivant l'approbation du plan directeur, mais d'autres mesures prévues pendant la durée du plan directeur sont également indiquées. La notion de priorité se résume ici à délimiter de façon générale la période de mise en œuvre des mesures proposées. Les critères de priorisation seront approfondis dans le cadre d'un processus de planification détaillée.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur seront communiqués à la population par l'entremise des rapports annuels sur le rendement de Parcs Canada, du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* publié par l'Agence Parcs Canada et d'autres mécanismes adoptés par la province. Le plan directeur sera révisé périodiquement et peut être modifié pour tenir compte des circonstances changeantes. La population sera consultée sur les changements importants.

Orientation de gestion	Priorités au cours des trois premières années	Priorités pour les années subséquentes
Établir des lignes directrices relatives à la conservation et un plan d'entretien	■	
Étudier les moyens d'assurer conjointement la réfection continue et opportune du lieu	■	
Cataloguer et évaluer les objets historiques qui ne font pas partie de la collection visée dans le <i>Contrat de location</i> et assurer un suivi de ces objets		■
Faire en sorte que les projets de restructuration de Queen Square tiennent compte de la mise en valeur du patrimoine et de l'orientation des visiteurs, de la tenue de cérémonies et de l'aménagement d'accès propices aux autocars, aux visiteurs handicapés et aux véhicules d'urgence	■	
Examiner les recommandations formulées dans le <i>Plan sur la mise en valeur du patrimoine</i> (2001) et convenir ensemble des recommandations auxquelles donner suite prioritairement pour renouveler la mise en valeur du patrimoine à Province House	■	
Renforcer les expériences offertes sur place qui évoquent un sentiment d'authenticité de Province House	■	
Élaborer de nouveaux programmes et médias d'information sur les thèmes sous-représentés à l'heure actuelle, notamment le processus démocratique et la fonction judiciaire		■
Concevoir ensemble des documents d'information imprimés	■	
Mettre à jour et améliorer les médias de mise en valeur du patrimoine qui ne font pas partie de la programmation dispensée par le personnel en envisageant l'intégration de nouvelles technologies		■
Envisager et mettre à l'essai des mécanismes permettant d'utiliser les terrains aux fins d'orientation et de mise en valeur du patrimoine	■	
Examiner les possibilités entourant une programmation innovatrice pour les enfants	■	
Collaborer avec d'autres groupes et organismes en ce qui a trait à l'offre d'une programmation dispensée par le personnel et à l'organisation d'événements spéciaux	■	
Améliorer le contenu informatif des sites Web sur Province House et ses diverses fonctions, veiller à y diffuser des renseignements à jour et précis et s'assurer qu'ils comportent des liens vers d'autres sites pertinents	■	

Orientation de gestion	Priorités au cours des trois premières années	Priorités pour les années subséquentes
Collaborer avec les éducateurs provinciaux, régionaux et nationaux à la préparation d'une programmation et de ressources pédagogiques pertinentes de sorte que les enfants d'âge scolaire comprennent mieux l'importance de Province House	■	
Travailler avec les autres organismes qui mènent des activités de promotion et de marketing de l'Île-du-Prince-Édouard, de Charlottetown et de Province House pour s'assurer qu'ils comprennent l'unicité de Province House et diffusent des messages pertinents à son sujet	■	
Prendre des mesures pour accroître le taux de fréquentation de Province House et orienter les efforts en ce sens vers les groupes actuellement sous-représentés, notamment les résidents et résidentes de l'île, les groupes éducatifs, les congressistes et les voyageurs d'affaires	■	
Travailler avec les propriétaires et administrateurs des autres lieux historiques nationaux au centre-ville de Charlottetown pour promouvoir Province House comme faisant partie d'un groupe de lieux historiques nationaux qui présente un attrayant collectif en tant que destination	■	
Travailler avec d'autres organisations intéressées à préserver le patrimoine ainsi que les autres valeurs de Province House et à communiquer les messages importants à son sujet; collaborer avec d'autres groupes et organismes dans le cadre d'initiatives de mise en valeur du patrimoine et d'événements spéciaux	■	
Étudier les possibilités de travailler avec les autres assemblées législatives en vue d'élaborer des documents d'information ou d'entreprendre des activités conjointes de promotion qui présentent des avantages réciproques		■
Enrichir l'expérience des visiteurs en gérant les habitudes d'utilisation des visiteurs et en étudiant la possibilité d'étendre les activités d'orientation	■	
Réviser l'Entente à frais partagés sur l'entretien; envisager les possibilités d'inclure au document révisé des méthodes officielles de prise de décisions opportunes, les responsabilités et rôles liés aux projets de réfection, à la mise en valeur du patrimoine et aux services offerts aux visiteurs	■	

Liste des participants et participantes

Plusieurs personnes ont collaboré à l'élaboration du plan directeur pour Province House. En voici la liste :

Marc Ampleman, *Gestionnaire, Service à la clientèle, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Joe Driscoll, *Ressources techniques, ministère des Transports et des Travaux publics, Île-du-Prince-Édouard*

Doug Heaney, *Coordonnateur, Mise en valeur du patrimoine culturel, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

JoAnne Holden, *Gestionnaire, Relations extérieures, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Marian Johnston, *Greffière adjointe et greffière des comités, Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard*

Sharon Larter, *Gestionnaire des lieux historiques nationaux, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Barb MacDonald, *Coordonnatrice des médias de mise en valeur du patrimoine, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Charles MacKay, *Greffier, Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard*

Wayne Peters, *Gestionnaire, Entretien des immeubles et gestion des locaux, ministère des Transports et des Travaux publics, Île-du-Prince-Édouard (à la retraite)*

Tammy Poole, *Coordonnatrice des terrains, Lieux historiques nationaux, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Soonya Quon, *Planificatrice de gestion, Centre de services de l'Atlantique, Parcs Canada*

Greg Shaw, *Agent technique, Unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard, Parcs Canada*

Kent Smith, *Gestionnaire, Entretien des immeubles et gestion des locaux, ministère des Transports et des Travaux publics, Île-du-Prince-Édouard*

Judith Tulloch, *Historienne, Centre de services de l'Atlantique, Parcs Canada*

Nous remercions également :

Le personnel d'examen et de coordination, Direction des lieux historiques nationaux, Parcs Canada; Lindsay Croken, Tim Daly, Brian Gallant, Tom Gribbin, Bill Hockey, Joanne Jay, Guy LeBlanc, Phil McCabe, Jason McInnis, Lisa O'Toole, Joe Trainor, Judy Trainor, Jennifer Westhaver

ANNEXE A

**Cadre législatif et politique entourant la planification
de la gestion des lieux historiques nationaux**

Un plan directeur doit être préparé pour tous les lieux historiques nationaux qui appartiennent à Parcs Canada ou qu'administre l'Agence, conformément à la législation fédérale et à la politique de Parcs Canada. Province House est assujéti à la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

Loi sur les lieux et monuments historiques

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* accorde au Ministre responsable le mandat de désigner des « lieux historiques » ou d'établir de tels lieux. En principe, le Ministre ne procède à aucune désignation sans la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme consultatif constitué par la loi dont les membres représentent toutes les provinces et tous les territoires.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

Aux termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Conformément à la *Loi*, chaque lieu historique national qu'administre l'Agence rédige un plan directeur à déposer tous les cinq ans devant les membres du Parlement, et le plan est révisé tous les cinq ans.

Le plan directeur est préparé conformément aux instructions fournies dans le *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada* (2000), et à la politique en vigueur telle que décrite dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994). Deux politiques fédérales doivent être prises en compte au moment de préparer un plan directeur pour Province House, à savoir la Politique sur les lieux historiques nationaux et la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Politique sur les lieux historiques nationaux

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada préserve et met en valeur les aspects tangibles et symboliques du patrimoine culturel de notre nation. La Politique sur les lieux historiques nationaux décrit les objectifs du programme, fournit des lignes directrices relativement à l'évaluation du programme, dont le concept d'intégrité commémorative, et définit les rôles et responsabilités concernant la reconnaissance, la désignation et la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.

Objectifs du gouvernement du Canada à l'égard des lieux historiques nationaux :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

Pour s'assurer que les lieux historiques nationaux, les ressources et valeurs qui leur sont associés sont protégés et mis en valeur comme il convient, Parcs Canada a élaboré une Politique sur la gestion des ressources culturelles. La gestion des ressources culturelles constitue une approche intégrée et

globale de la gestion de ces ressources⁸. Elle s'applique à toutes les activités pouvant avoir une incidence sur les ressources culturelles dont Parcs Canada a la responsabilité, qu'il s'agisse d'en assurer la garde ou l'entretien, ou encore d'inciter le public à en saisir la valeur et à les utiliser. Les cinq principes de la gestion des ressources culturelles (valeur, intérêt du public, compréhension, respect et intégrité) ont des éléments en commun et sont plus efficaces s'ils sont considérés

ensemble plutôt qu'individuellement. Les pratiques de gestion des ressources culturelles sont essentielles à une gestion efficace d'un lieu historique national, assurée par Parcs Canada et ses partenaires dans le cadre d'activités coopératives ou de gestion partagée. La Politique sur la gestion des ressources culturelles fournit également des conseils sur des activités telles l'orientation ministérielle, la planification, la recherche, la conservation et la mise en valeur.

⁸ Une ressource culturelle est une œuvre humaine, ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle, dont la valeur historique a été reconnue. (*Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* 1994)

ANNEXE B

Inventaire et évaluation des ressources culturelles
d'importance historique nationale

Ressources <i>in situ</i>	
Province House	Niveau I
Objets historiques 1 500 artefacts appartenant en général aux quatre catégories suivantes :	
• artefacts loués de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et présumés dater de 1864 ou d'avant en raison du style et de la tradition (environ 50)	Niveau I
• artefacts loués de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et présumés dater d'après 1864 en raison du style et de la tradition (environ 150)	Niveau II
• antiquités achetées par Parcs Canada dans le cadre du processus de restauration (environ 1 050)	Niveau II
• reproductions acquises aux fins de la restauration (environ 250)	Autre
Plaques et monuments	
Huit plaques décernées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour commémorer le LHNC Province House et les sept Pères de la Confédération originaires de l'île	Niveau II
Plaque en bronze remise à la province de l'Île-du-Prince-Édouard par le gouvernement du Canada à l'occasion du 50 ^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown	Niveau II

ANNEXE C

Emplacement des plaques et des monuments

Plaques

Province House	CLMHC, sud-ouest de Province House, apposée sur un cairn de béton
Pères de la Confédération (sept)	CLMHC, nord-est de Province House, apposée sur un cairn de béton
25 ^e Conférence des premiers ministres en 1984	Sud-ouest de Province House, apposée sur un cairn de béton, bilingue
Francis Bain, naturaliste	Angle sud-est de la pelouse de l'immeuble Coles, apposée sur du granite, anglais seulement
Arthur Newbery	Pelouse au nord-ouest de Province House, apposée sur du grès de l'Île-du-Prince-Édouard, anglais seulement
Femmes ayant servi dans les Forces armées	Pelouse au nord-est de Province House, apposée sur un cairn de béton, anglais seulement

Monuments

Monument commémoratif de guerre (trois soldats)	Centre, côté nord de Province House
Monument commémoratif de la guerre des Boers	Sud-est de Province House

ANNEXE D

Résumé de l'Énoncé d'intégrité commémorative

Les valeurs associées à Province House en tant que lieu d'importance historique nationale, et les objectifs entourant la protection de ces valeurs forment ce qu'on appelle « l'intégrité commémorative » de Province House et sont formulés dans l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu. L'intégrité commémorative est une expression en usage à Parcs Canada qui désigne le bon état ou le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque les ressources directement liées aux motifs qui justifient sa désignation à titre de lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées, lorsque les raisons qui motivent la reconnaissance de l'importance historique nationale du lieu sont clairement expliquées au public et que les valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées aux raisons pour lesquelles l'endroit a été désigné lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions ou dans toutes les mesures prises qui ont des répercussions sur le lieu.

L'importance historique nationale d'un lieu est décrite succinctement dans un énoncé des objectifs de commémoration. Les motifs justifiant l'énoncé sont fournis dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada au Ministre, ou sont tirés des procès-verbaux des réunions de la Commission. Dans le cas de Province House, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a discuté à plusieurs reprises de la possibilité de commémorer Province House en tant que lieu historique national entre 1960 et 1966, puis a adopté la résolution suivante :

« La Commission convient que l'édifice Province House est d'importance historique nationale, mais elle ne peut recommander que le gouvernement fédéral aide à sa préservation et à son entretien aux termes de la lettre du 21

avril 1966 que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a envoyée au président de la Commission. »

De plus amples discussions de la part de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ont mené à la rédaction du texte d'une plaque et à l'ajout, en 1980, du message concernant la fonction judiciaire de l'édifice aux autres messages d'importance nationale devant être communiqués au public. L'énoncé des objectifs de commémoration, tiré principalement des procès-verbaux des réunions qu'a tenues la Commission en octobre 1966 et en juin 1980, est le suivant :

Le lieu historique national du Canada Province House a été désigné lieu historique national en 1966. Son importance nationale réside dans les facteurs suivants :

- c'est l'endroit où s'est déroulé la Conférence de Charlottetown de 1864, laquelle a mené à la Confédération de 1867;
- l'édifice est un bel exemple du style d'architecture néo-classique;
- l'édifice est représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Principales valeurs de Province House en tant que lieu historique national

La section suivante décrit les principales ressources culturelles du lieu, qui comprennent le lieu désigné, les ressources et les objets historiques *in situ*, de même que les messages clés qui traduisent l'importance historique nationale du lieu et les messages sur les autres valeurs qu'il possède.

Ressources culturelles

Assurer l'intégrité commémorative de Province House exige la protection des valeurs culturelles qui ont contribué ou sont directement liées à sa désignation à titre de lieu historique d'importance nationale; ce sont les ressources dites de « niveau I ». Les

ressources culturelles peuvent être examinées collectivement dans leur contexte (lieu désigné, ressources *in situ*), et individuellement ou hors contexte (objets historiques).

Le lieu désigné d'un lieu historique national fait référence au lieu désigné comme étant d'importance historique nationale par le ministre responsable suivant la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le lieu désigné est un emplacement géographique définissable et délimité. À Province House, le lieu désigné est l'édifice délimité par ses fondations. La valeur de Province House dans son ensemble, en tant que lieu désigné, réside dans les facteurs suivants : c'est là que s'est déroulée la Conférence de Charlottetown de 1864; l'édifice est un bel exemple du style d'architecture néo-classique; il est représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard; il forme une extrémité du district historique de la rue Great George et demeure une composante importante de Queen Square. Les ressources *in situ* comprennent Province House, l'édifice comme tel. La valeur de Province House, en tant que ressource *in situ*, réside dans les facteurs suivants : il abrite la salle de la Confédération, où les délégués coloniaux de la Conférence de Charlottetown ont tenu leurs réunions en septembre 1864; l'édifice est un bel exemple du style d'architecture néo-classique et de ses multiples caractéristiques interdépendantes, dont la conception symétrique de l'extérieur et de l'intérieur, les élévations équilibrées avec leurs portiques centraux à fronton, et l'emploi à des fins décoratives de colonnes et de pilastres installés selon l'ordre ionique de l'époque antique; de 1847 à 1872, l'édifice a abrité la cour suprême et les bureaux des juges de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

La collection d'artefacts à Province House comprend environ 1 500 objets. Compte tenu de leurs particularités esthétiques, des sources documentaires consultées et de la tradition, on présume qu'une cinquantaine de ces objets se trouvaient dans l'édifice au moment de la Conférence de Charlottetown et s'y trouvent toujours; par conséquent, ces 50 articles sont considérés des ressources de « niveau 1 ». Ces objets ont une valeur parce qu'ils peuvent être liés directement au rôle

que joue Province House en tant que lieu de la Conférence de Charlottetown, et parce qu'ils se trouvent à l'intérieur de l'édifice depuis ce temps.

Messages

L'intégrité commémorative de Province House est assurée en partie en aidant le public à comprendre les raisons de l'importance historique nationale de Province House par l'intermédiaire d'activités de mise en valeur du patrimoine. Les raisons de l'importance historique nationale d'un lieu doivent être bien communiquées tant aux visiteurs sur place qu'à la population en général. Il y a trois raisons pour lesquelles Province House est considéré comme ayant une importance historique nationale :

Province House a été le lieu de la Conférence de Charlottetown de 1864, la première réunion qui a mené à la formation de la Confédération canadienne en 1867.

En septembre 1864, un groupe de politiciens influents des colonies de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et de la Province du Canada (aujourd'hui l'Ontario et le Québec) se réunissent à Province House pour entamer des discussions sur le projet d'unir les colonies britanniques en Amérique du Nord. Au terme de la conférence, les délégués arrivent à un consensus sur les principes de la Confédération. Les modalités détaillées de l'union fédérale sont établies aux conférences subséquentes de Québec et de Londres, en Angleterre, et servent de fondement à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, qui crée le Dominion du Canada en 1867.

Province House est un bel exemple du style d'architecture néo-classique.

Selon une étude des formes et motifs architecturaux de la Rome et de la Grèce antiques, le style néo-classique était d'usage courant dans la construction d'édifices publics dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique entre 1820 et 1860. Conçu par Isaac Smith, l'architecte et constructeur le plus réputé de l'île à l'époque, Province House comporte plusieurs des caractéristiques de ce style, dont la conception symétrique de

l'extérieur et de l'intérieur, les élévations équilibrées avec leurs portiques centraux à fronton, et l'emploi à des fins décoratives de colonnes et de pilastres installés selon l'ordre ionique de l'époque antique.

Province House est représentatif de l'institution judiciaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le concept architectural de Province House prévoyait un espace au rez-de-chaussée pour la cour suprême et les bureaux des juges. Province House abrite la cour suprême jusqu'en 1872, après quoi celle-ci de même que le tribunal de faillite, le bureau du protonotaire et le bureau d'enregistrement foncier sont aménagés dans le nouvel édifice qui abrite le palais de justice et le bureau de poste, à l'ouest de Province House dans Queen Square. Cet édifice est transféré au gouvernement du Canada suivant l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération, en 1873. La province construit alors un nouveau palais de justice à l'est de Province House.

Autres valeurs patrimoniales

Province House possède d'autres ressources culturelles d'importance historique qui ne sont pas liées directement aux motifs de sa désignation à titre de lieu historique national; néanmoins, la valeur de ces ressources réside dans leurs associations avec la localité ou la région, leur importance historique et leurs qualités esthétiques ou environnementales.

Collection visée par les mesures de conservation

Environ 1 200 articles de la collection sont évalués comme étant des ressources de niveau II. Cette catégorie inclut les artefacts visés dans le *Contrat de location* entre les gouvernements fédéral et provincial et qui, en raison de leurs particularités esthétiques et de la tradition, ne datent probablement pas de 1864, en plus des antiquités qu'a achetées Parcs Canada dans le cadre du processus de restauration. Dans ce dernier groupe figurent quelques articles que l'on sait avoir été fabriqués à l'Île-du-Prince-Édouard; ils ont de ce fait même une importance particulière (p. ex. grand coffre d'horloge Trenamen). Le tableau de Dusan Kadlec représentant le bal de la Conférence de Charlottetown, qui a été

donné à Province House par la Themadel Foundation of St. Andrews (Nouveau-Brunswick), est accroché dans une salle d'exposition à l'extérieur de la salle de la Confédération.

Les artefacts qui se trouvent depuis toujours à Province House traduisent l'évolution historique des lieux. Les antiquités qui n'ont pas de lien direct avec le lieu reflètent plutôt la culture matérielle des Maritimes, ou plus spécifiquement la culture matérielle de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cas des antiquités de fabrication insulaire qui sont rares. Le tableau de Dusan Kadlec représentant le bal de la Conférence de Charlottetown a une valeur particulière parce qu'il témoigne de l'intérêt d'organisations philanthropiques privées envers la commémoration de l'histoire du Canada.

Commémorations connexes

Huit plaques décernées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant Province House et les sept Pères de la Confédération originaires de l'île se trouvent sur les terrains adjacents à Province House. Bien que les terrains ne fassent pas partie du lieu désigné, Parcs Canada est responsable de l'entretien des plaques décernées par la Commission et, en tant que principal intervenant dans l'administration des lieux, l'Agence engage des sommes dans leur entretien général. Une plaque en bronze de grande dimension, remise par le gouvernement du Canada au gouvernement de l'île à l'occasion du 50^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown, est accrochée au mur du deuxième hall principal, à l'extérieur de la salle de la Confédération. Le lieu historique national du Canada Ardgowan (situé à environ deux kilomètres de Province House) a été la résidence de William Henry Pope, éminent politicien de l'île et l'un des Pères de la Confédération. Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant le district historique de la rue Great George a été érigée à l'extrémité sud de la rue, en bordure de l'eau. Province House forme l'extrémité nord du panorama de la rue Great George, aperçu depuis cet endroit.

Les plaques de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, et la plaque en bronze commémorant le 50^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown témoignent des efforts du gouvernement fédéral pour reconnaître l'histoire de notre pays.

Messages qui ne sont pas liés à la désignation comme lieu historique d'importance nationale

Plusieurs messages traitent de l'importance historique de Province House mis à part les motifs de sa désignation comme lieu historique national.

- Province House a été conçu et construit par Isaac Smith, un éminent architecte et constructeur de l'île.
- Province House a joué et continue de jouer un rôle important dans la vie publique de l'île, en tant que siège de l'Assemblée législative de l'île et centre de l'administration provinciale.
- Province House a été conçu et construit par des insulaires et avec des matériaux provenant de l'île, à part la pierre recouvrant les murs extérieurs de l'édifice.
- Le projet de restauration et de réfection de Province House illustre le partenariat fédéral-provincial qui a été créé dans le but de préserver l'édifice qualifié de « Berceau de la Confédération ».
- Province House forme une des extrémités du district historique de la rue Great George.
- Province House a été et continue d'être une composante importante de Queen Square, qui était le centre religieux, politique et social de la ville.
- Le LHNC Province House fait partie du réseau des lieux historiques nationaux du Canada.
- Le lieu historique national du Canada Ardgowan est l'ancienne demeure de William Henry Pope, un insulaire bien connu et l'un des Pères de la Confédération originaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Un après-midi durant la Conférence de Charlottetown, Pope a reçu les délégués à dîner chez lui.

Ces messages sont transmis de façon efficace lorsqu'ils sont bien communiqués aux Canadiens et aux Canadiennes sans submerger la communication des motifs de la désignation de Province House comme lieu d'importance nationale, et lorsque l'efficacité de la diffusion des messages est mesurée et fait l'objet d'un suivi.

